



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### **Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### **Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D1

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Attribution des subventions aux pôles économiques et d'innovation pour l'année 2025

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Eurasanté, opératrice du pôle économique Vivalley, au titre de l'année 2025,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association Louvre Lens Vallée au titre de l'année 2025,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association CD2E au titre de l'année 2025,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'association TEAM2 au titre de l'année 2025,

#### Vivalley

Le pôle économique Vivalley, dédié à la filière sport, santé, bien-être est animé et développé par l'association et groupement d'intérêt public Eurasanté. Eurasanté mène dans ce cadre des actions de prospection d'entreprises innovantes, d'incubation de projets en démarrage et de gestion locative du bâtiment Vivalley Center, situé 13 chemin du marquage à Liévin.

L'association Eurasanté, pour le pôle Vivalley, a sollicité une subvention de 450 000 €, soit 4,7% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder 439 000 €.

Le montant de subvention versé en 2024 était de 450 000 €, soit 4,7% de son budget 2024 (première année complète d'activité dans Vivalley Center).

### Louvre Lens Vallée

Le pôle économique numérique et culturel, dédié aux industries culturelles et créatives, au numérique et au tourisme, est animé et développé par l'association Louvre Lens Vallée. L'association mène dans ce cadre des actions de prospection d'entreprises innovantes, d'incubation de projets en démarrage et de gestion locative du bâtiment, situé 84 rue Paul Bert à Lens.

L'association Louvre Lens Vallée a sollicité une subvention de 599 820 €, soit 47% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder 560 000 €.

Le montant de subvention versé en 2024 était de 599 820 €, soit 45,7% de son budget 2024.

### CD2E

L'association CD2E (centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises) a pour objet l'accompagnement des entreprises et des territoires dans leur transition écologique grâce à son expertise dans les éco-activités, et l'animation des filières du bâtiment durable et de l'économie circulaire dans le BTP.

L'association CD2E a sollicité une subvention de 300 000 €, soit 9,3% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder 285 000 €.

Le montant de subvention versé en 2024 était de 300 000 €, soit 9,5% de son budget 2024.

### TEAM2

L'association TEAM2 est un pôle de compétitivité dédié à l'innovation pour l'économie circulaire, spécialisée dans les domaines des matériaux et des déchets. L'association mène dans ce cadre des accompagnements pour les projets de R&D d'entreprises et l'animation des filières de l'économie circulaire des matériaux, minéraux et biodéchets.

L'association TEAM2 a sollicité une subvention de 100 000 €, soit 6,4% de son budget prévisionnel. Il est proposé par la CALL d'accorder 95 000 €.

Le montant de subvention versé en 2024 était de 100 000 €, soit 7% de son budget 2024.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de :

- 439 000 € à l'association Eurasanté, opératrice du pôle économique Vivalley, situé 13 chemin du marquage à Liévin (62800), au titre de son fonctionnement de l'année 2025,
- 560 000 € à l'association Louvre Lens Vallée, située 84 rue Paul Bert à Lens (62300), au titre de son fonctionnement de l'année 2025,
- 285 000 € à l'association CD2E, située rue de Bourgogne à Loos-en-Gohelle (62750), au titre de son fonctionnement de l'année 2025,

- 95 000 € à l'association TEAM2, située 84 rue Paul Bert à Lens (62300), au titre de son fonctionnement de l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer les conventions d'exécution annexées, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de :

- 439 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Action économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 9561,
- 560 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Action économique/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7837,
- 285 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7776,
- 95 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7772.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D2

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention de partenariat URSSAF - CALL

L'Urssaf, l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, est engagée de longue date dans une politique d'accompagnement des entreprises en difficulté. Elle souhaite mettre en avant ce rôle trop souvent méconnu et favoriser la prise de contact avec ses services dès l'apparition des premières difficultés.

Avec cette volonté, l'Urssaf propose la mise en œuvre d'un partenariat offrant à la CALL l'opportunité d'étoffer son offre de service à destination du tissu économique local et notamment des petites entreprises et travailleurs indépendants.

Ce partenariat entre la CALL et l'Urssaf proposent une démarche en cinq axes repris ci-dessous :

1. Améliorer la lisibilité de l'offre de service des différents acteurs entrant dans le champ de l'accompagnement entrepreneurial,
2. Sensibiliser réciproquement les équipes de la CALL et de l'URSSAF aux missions et aux offres dispensés par chacune de ces deux structures,
3. Sécuriser la croissance et le développement des entreprises sur le territoire,
4. Améliorer la détection des entreprises en difficulté,
5. Développer le partage des données entreprises du territoire.

Ces axes sont déclinés en opérations et actions repris dans la convention entre les partenaires qui serait conclue pour une année à compter de sa signature.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la mise en œuvre du partenariat entre l'URSSAF Nord-Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin tel que précisé ci-dessus permettant d'étoffer l'offre de service à destination du tissu économique local.

**Autorise** le Président à signer la convention et tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D3

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Transfert du groupement de commandes "Parc d'Innovation de l'Artois" suite à la dissolution du Pôle Métropolitain de l'Artois**

Vu la délibération n° 2021/PMA00121 du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois du 16 octobre 2020 relative à la candidature du PMA au dispositif régional « Parc d'innovation »,

Vu la délibération n°37 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin du 16 juin 2021 portant sur le Parc d'Innovation de l'Artois,

Vu la délibération n° 2021/PMA00141 du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois du 9 juillet 2021 relative à la constitution d'un groupement de commande entre la CABBALR, la CALL, la CAHC et le PMA pour désigner un opérateur commun pour assurer les prestations d'incubation et d'accélération du Parc d'innovation de l'Artois,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre du Parc d'innovation de l'Artois signée le 19 novembre 2021,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes signé le 11 octobre 2022,

Vu la délibération n°2024/PMA00220 du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Artois du 11 octobre 2024 portant sur la dissolution du syndicat mixte,

Depuis 2021, le Pôle Métropolitain de l'Artois est le coordonnateur d'un groupement de commandes entre les Communautés d'Agglomération Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay Artois Lys Romane et le Pôle Métropolitain pour la mise en œuvre du Parc d'Innovation de l'Artois. En tant que coordonnateur, il assure la bonne gestion du marché public désignant l'opérateur du Parc d'Innovation de l'Artois et le suivi du label « Parc d'Innovation » de la Région Hauts-de-France et les financements relatifs au label.

En raison de la dissolution effective du Pôle Métropolitain de l'Artois au 31 mars 2025, il convient de trouver un nouveau coordonnateur du groupement de commandes afin que perdure son fonctionnement jusqu'au terme du marché public.

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane s'est proposée d'assumer la mission de coordination jusqu'au terme du Parc d'Innovation de l'Artois, se substituant au Pôle Métropolitain de l'Artois pour assumer l'ensemble des missions de coordination.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Prend acte** de la candidature de la CABBALR comme coordonnateur du groupement de commandes existant, qui substitue la CABBALR au PMA pour assumer l'ensemble des missions de coordination.

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes, visant à modifier le mode de fonctionnement du groupement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D4

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Clôture de la concession publique d'aménagement avec Territoires Soixante-Deux "Extension de la ZAC AN 2000" à Liévin**

Par convention publique d'aménagement d'une durée de 15 années en date du 8 novembre 2004, la communauté d'agglomération de Lens Liévin a confié à la SEM ADEVIA, devenue Territoires Soixante Deux, la réalisation de l'opération d'aménagement « extension de la ZAC AN 2000 ».

Cette opération consiste en l'aménagement d'îlots à vocation économique et / ou de renouvellement urbain sur les communes de Lens et Liévin.

Par avenant n°1 du 24/11/2015, un nouvel îlot opérationnel a été intégré au programme de la concession, « le Font à Marle » à Liévin, afin de profiter du déménagement du dépôt de bus Tadao et requalifier la friche de l'ex-gendarmerie en bordure de la RD 58.

Par avenant n°2 du 27/03/2019, le terme de la concession a été porté au 31/12/2024 afin de terminer l'aménagement de certains îlots (Silas Goulet notamment).

La convention publique d'aménagement étant arrivée à échéance le 31 décembre 2024, il convient de la clôturer.

Le présent protocole a pour objet de préciser les conséquences administratives, juridiques, financières et foncières de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement « Extension de la ZAC An 2000 » conformément au contrat de convention.

#### **Au niveau foncier :**

Au jour de la clôture, la SEM reste propriétaire d'un ensemble de biens acquis dans le cadre de l'opération.

Il y a lieu de distinguer :

- les biens de retour que constituent les ouvrages publics (voiries, espaces verts, parkings...),
- les biens de reprise correspondant aux parcelles non commercialisées à des tiers.

Il s'avère que certains biens de retour constituant des ouvrages terminés parfois depuis plus de 15 ans, sont entretenus depuis leur achèvement par la ville de Liévin, et / ou le département du Pas-de-Calais, et ne relèvent pas de la compétence de la CALL.

Dans un souci de cohérence, la CALL a délibéré en décembre 2024 afin d'autoriser la SEM à rétrocéder les ouvrages à leur gestionnaire actuel.

L'EPCI a également autorisé la SEM à rester propriétaire de certaines parcelles en nature de biens de reprise, afin de les commercialiser en direct. Ceci afin de permettre une plus grande fluidité dans le processus de commercialisation. Dans ce cas, la cession prend la forme d'un transfert financier.

Il convient par ailleurs pour l'établissement intercommunal de délibérer afin d'intégrer les biens de reprise (biens bâtis et non bâtis) sis à Liévin cadastrés BD 285 / 287 / 288 / 289 / 372 / 449 et les biens de retour sis à Liévin cadastrés BC 346 / 400, BE 494 et BD 540.

L'acquisition des biens de reprise serait menée au prix de 43 490 euros HT et celle des biens de retour, à titre gratuit.

#### **Au niveau financier :**

Le bilan de clôture arrêté au 31/12/2024, se décompose de la façon suivante :

##### Dépenses

Le bilan fait apparaître un montant de dépenses **23 669 654,15 € HT** qui se ventile en :

- 2 -

Etudes	138 961,46 €
Gestion locative	56 859,79 €
Maîtrise des terrains	13 431 972,86 €
Travaux	3 868 658,91 €
Honoraires sur travaux	247 483,58 €
Frais financiers	2 108 333,17 €
Frais de société	2 150 000,00 €
Frais divers	1 664 797,41 €
TVA perdues	2 586,97 €

#### Recettes

Le bilan fait apparaître un montant de recettes de **24 476 611,16 € HT** qui se ventile en :

Loyers	1 301 290,39 €
Cession au concédant	120 354,00 €
Cession de terrains	9 070 124,05 €
Subventions	2 221,87 €
Participations	13 966 312,20 €
Produits financiers	2 303,10 €
Produits divers	14 309,55 €
TVA sur les recettes	-304,00 €

#### Solde d'exploitation

Le bilan de clôture arrêté au 31/12/2023 fait apparaître un **solde positif d'un montant de 806 957,01 €**.

Conformément à l'article 32, alinea 31.1.3 du contrat de convention, la SEM est seule créancière de ce solde positif.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le contenu du protocole de liquidation de la convention publique d'aménagement « Extension de la ZAC AN 2000 ».

**Autorise** le Président à signer avec la SEM Territoires 62 le protocole de liquidation.

**Autorise** le Président à signer avec la SEM Territoires 62 l'acte authentique d'achat des biens de retour et de reprise figurant en annexe moyennant la somme de 43 490 € HT, frais notariés en sus à la charge de la CALL, et ce sous réserve du vote du budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D5

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **ZAC Centralité - Aménagement du secteur DUMORTIER Déclassement anticipé des espaces publics communautaires**

Par délibération n°5 du 6 mars 2025, le Conseil Communautaire a désigné le groupement Kaufman & Broad/GBL Architectes lauréat de l'appel à projets relatif à la construction d'un ensemble immobilier d'environ 3 854 m<sup>2</sup> de SDP comprenant 50 logements en accession ainsi qu'un rez-de-chaussée actif au droit du lot DUMORTIER de la ZAC Centralité à Lens.

Ce programme sera réalisé sur un terrain communautaire aujourd'hui partiellement en nature de parking, classé dans le domaine public de l'établissement intercommunal.

Aussi, pour permettre la réalisation du programme et procéder à la cession du terrain d'assiette du lot, il convient de déclasser du domaine public communautaire l'espace public concerné (2 600 m<sup>2</sup> environ), ce qui suppose en principe une désaffectation préalable du bien.

Cependant, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du secteur dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle du programme, il est proposé de procéder au déclassement de cette emprise par anticipation à sa désaffectation comme l'autorise l'article L2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

En effet, l'article L2141-2 du CG3P autorise, sous certaines conditions, le déclassement d'une dépendance du domaine public dès l'instant où sa désaffectation a été décidée, alors même que cette dernière n'est pas encore effective.

Le délai de la désaffectation doit être fixé dans l'acte de déclassement.

S'agissant d'une opération de construction, cette durée peut être de six ans maximum à compter de l'acte de déclassement.

Il est proposé, dans le cas présent, de fixer ce délai à cinq ans, soit au plus tard au 5 avril 2030.

Dans ce cadre, il est précisé que le projet ne portant pas atteinte aux capacités de desserte et de circulation du secteur compte tenu du fait que le lien viaire entre l'allée Marc-Vivien Foé et la rue Paul Bert n'est pas remis en cause et est maintenu, l'organisation d'une enquête publique en application de l'article L141-3 du Code de la voirie routière n'est pas obligatoire.

Le cas échéant, l'acte de vente stipulera que la cession sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Prononce** le déclassement par anticipation du domaine public communautaire des parcelles référencées section AI n<sup>os</sup> 26p, 604 et 800 au cadastre de la ville de Lens, pour une contenance de 2 600 m<sup>2</sup> sous réserve d'arpentage, conformément au plan annexé à la présente délibération, leur désaffectation devant intervenir dans les 5 ans qui suivent leur déclassement.

**Autorise** le Président, ou toute personne déléguée, à accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires au déclassement et à signer toutes les pièces afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D6

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Région Hauts-de-France et la CALL pour la réfection des espaces paysagers du Mémorial "Notre-Dame-de-Lorette"**

La Région a réalisé la construction du mémorial international « Notre-Dame-de-Lorette » pour un montant d'opération de 8 M € TTC. Le site a été livré en novembre 2014.

La convention de partenariat Région-CALL n°15005043 du 08 janvier 2016 régit les relations entre les deux parties sur la conservation des aménagements extérieurs de l'ensemble immobilier constituant le mémorial international « Notre-Dame-de-Lorette » prise en charge par la CALL

La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Région-CALL n°21000789 du 23/04/2021 pour la réfection des espaces paysagers du mémorial « Notre-Dame-de-Lorette » fixe les obligations de la CALL en matière de maintenance des aménagements extérieurs de l'ensemble immobilier constituant le mémorial international « Notre-Dame-de-Lorette ».

Dans le respect de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique, pour garantir la cohérence technique de l'opération par la présence d'un maître d'ouvrage unique et le cofinancement Région/CALL, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a accepté dans le cadre de la convention de transfert, d'assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération de réfection des espaces paysager de Notre Dame de Lorette dans un périmètre défini préalablement.

Le coût des travaux avait été estimé à 228 000 € TTC avec une participation de la Région à hauteur de 138 000 € et un reste à charge pour la CALL de 90 000 €.

Le coût de l'opération et notamment des travaux ayant dépassé l'estimation initiale, il convient de procéder à la rédaction d'un avenant ayant pour objet de modifier l'article 4 de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Le réalisé des travaux est arrêté à 265 485,07 € TTC et se répartit de la manière suivante :

- 127 485,07 € TTC à la charge de la CALL (ré-engazonnement par ensemencement des bulbes, ré-engazonnement par gazon en plaque, plantation dans les alvéoles, plantation couvre sol, plantation dans le ruisseau ...),
- 138 000 € TTC la charge de la Région (raboitage et reprise des sols stabilisés, reprise des abords de l'anneau, évacuation de l'intérieur des alvéoles, reterreautage des dalles alvéolaires, ré engazonnement du chemin alvéolaire ...).

Dans le respect de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique, pour garantir la cohérence technique de l'opération par la présence d'un maître d'ouvrage unique et le cofinancement Région/CALL, il est proposé un coût d'opération pour la CALL d'un montant de 127 485,07 € TTC.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Région Hauts-de-France et la CALL pour la réfection des espaces paysagers du Mémorial « Notre-Dame-de-Lorette ».

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 127 485,07 € TTC sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal//HAP/Aménagements espaces paysagers anneaux de la mémoire/LC 11241.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D7

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

**Création d'un service mutualisé « Permis de Louer »**

Le dispositif Permis de Louer est en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis le 1er janvier 2020. Les communes y sont entrées progressivement jusqu'au 1er janvier 2023 :

- 1er Janvier 2020 : Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Lens, Loison sous Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle et Sallaumines
- 1er Juillet 2020 : Liévin
- 1er janvier 2022 : Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil
- 1er avril 2022 : Harnes
- 1er janvier 2023 : Grenay et Vimy

Jusqu'alors, l'évolution du nombre de dossiers traités était progressive. Cependant, à compter du 1er juillet 2025, et suite à la délibération du conseil communautaire du 12 juin 2024 instaurant la nouvelle géographie du dispositif puis celle du 06 décembre 2024 reportant l'application, le périmètre du Permis de Louer est amené à s'étendre substantiellement. En effet, la commune d'Angres intègre le dispositif et 6 communes (Annay-sous-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Loison-sous-Lens, Méricourt, Vimy) ont souhaité étendre le dispositif à l'intégralité du périmètre communal.

**Création du service mutualisé « Permis de louer » :**

Ce dispositif, fer de lance des mesures mises en place dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'habitat et de lutter durablement contre la présence de logements indignes sur les périmètres concernés du territoire, a donc connu une évolution importante. Au regard de cette évolution, de la montée en charge, et pour permettre d'assurer un suivi administratif, financier et technique, il est proposé de créer un service commun « Permis de Louer ».

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-2 dispose qu'en dehors des compétences transférées, il est possible à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, de se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

Ainsi, la convention précise expressément l'effectif des agents et les missions dévolues au service ainsi que le cadre de son intervention. Dans une logique de solidarité intercommunale et de rationalisation des moyens mis en œuvre pour l'accomplissement des missions des collectivités, l'adhésion au service commun sera établie en instaurant une participation fixe annuelle (Annexe 1).

Cette part fixe est déterminée en fonction du nombre de logements du parc privé locatif potentiellement concernés par le dispositif Permis de Louer :

Commune concernée	Nombre de logements potentiellement concernés à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2025
ANGRES	98
ANNAY SOUS LENS	204
AVION	427
BILLY MONTIGNY	289
BULLY LES MINES	388
ELEU-DIT-LEAUWETTE	343
ESTEVELLES	13
GRENAY	86
HARNES	409
LENS	3537
LIEVIN	1053
LOISON	238
LOOS EN GOHELLE	217
MAZINGARBE	143
MERICOURT	369
NOYELLES SOUS LENS	176
PONT A VENDIN	156
SAINS EN GOHELLE	125
SALLAUMINES	402
VENDIN LE VIEIL	92
VIMY	225
TOTAL	8990

Les périmètres précis d'intervention inclus dans le dispositif sont repris en annexe (Annexe 2).

Une participation variable est également sollicitée en fonction du nombre de visites effectives réalisées par le prestataire pour chaque commune.

La CALL participe au groupement de commande à hauteur de 223 894 euros annuellement (participation ventilée sur la base du nombre de logements privés potentiellement concernés par commune).

Un comité de suivi, présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ou son représentant et le Vice-Président de la CALL en charge de la Mutualisation, sera constitué. Il rassemble le Vice-Président en charge de l'Habitat, membre de droit, le Conseiller Délégué à l'Habitat Privé, ainsi qu'un représentant élu de chaque commune concernée. Ce comité aura notamment pour attributions :

- la discussion et la validation du bilan annuel de la mise en œuvre de la convention,
- l'examen des conditions financières de la convention,
- le suivi et l'évolution du fonctionnement du service commun,
- d'être force de proposition pour améliorer le fonctionnement et orienter les missions du service commun.

Création du groupement de commandes :

La prestation liée aux visites est prévue via la mise en place d'un marché à bon de commande.

En tant qu'ordonnateur du groupement de commandes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sera chargée de signer et de notifier le marché.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 24 septembre 2024,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la création d'un service commun mutualisé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, renouvelable par reconduction expresse annuelle, conformément aux dispositions de l'article L5211-4-2 du CGCT.

**Acte** le projet de convention-cadre régissant les principes de fonctionnement et les modalités opérationnelles, techniques, administratives et financières de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

**Autorise** le Président à signer la convention-cadre liée au service mutualisé ainsi que tout document s'y rapportant.

**Précise** que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun seront prévus au budget de chaque exercice.

**Précise** que les participations financières des communes adhérentes seront versées au budget général des exercices concernés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D8

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention CALL / APSA - Subvention année 2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 présentée par l'Association APSA (Association Pour la Solidarité Active) et réceptionnée par la CALL le 04 mars 2025.

L'APSA gère l'antenne locale du SIAO (Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation) de l'Arrondissement de Lens ainsi que le dispositif de Veille Sociale implanté sur Lens. Les SIAO sont définis par les circulaires du secrétaire d'Etat au logement des 8 avril et 7 juillet 2010 et constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement.

Ils sont la plate-forme qui doit permettre sur chaque territoire de mettre en relation la demande et l'offre d'hébergement et d'apporter à chaque demande la réponse la plus adaptée, que celle-ci relève de l'hébergement, du logement accompagné ou du logement ordinaire.

Ainsi et notamment, le dispositif relatif à la gestion du Plan Grand Froid / Veille Saisonnière a permis d'assurer l'accueil des personnes sans-abri sur le territoire communautaire durant la période hivernale. Sa mise en œuvre a nécessité la coordination et la mutualisation des moyens des différents partenaires sur la période concernée.

Le « Dispositif Veille Saisonnière » s'inscrit dans le cadre du Dispositif National d'Accueil, d'Hébergement, et d'Insertion, dont la mise en œuvre sur le territoire communautaire est liée à la compétence « Équilibre Social de l'Habitat », notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, dans son volet « Hébergement d'Urgence ».

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin subventionne ce dispositif afin de garantir la présence de l'équipe de rue de l'APSA sur l'ensemble de son territoire, et d'élargir ses plages d'intervention sur le week-end. Cette dernière a assuré la gestion du dispositif d'appel « 115 » ainsi que la prise en charge des personnes sans-abri durant la période hivernale 2025.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 16 000 € pour l'année 2025 soit 1,26 % du budget prévisionnel. Une convention définissant les engagements réciproques de la Communauté, de l'APSA, et de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités) pour la mise en place du dispositif sera signée en conséquence.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 16 000 € à l'association APSA (Association Pour la Solidarité Active) sise 4 rue de l'Eglise, 62300 Lens, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 16 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1807.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D9

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Convention CALL / Maison de l'emploi et de l'insertion - actions menées par le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) - Subvention année 2025**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 présentée par la Maison de l'emploi et de l'insertion Lens Liévin - Hénin Carvin, pour les actions menées par le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) et réceptionnée par la CALL le 04 mars 2025.

Créé en Janvier 2016, à l'initiative du Département du Pas de Calais dans le cadre des orientations retenues au titre du PDALHPD, de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la CAF, le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) est placé sous l'animation opérationnelle de la Maison de l'emploi et de l'insertion Lens Liévin - Hénin Carvin.

Le CLLAJ a pour objectif d'accueillir et d'accompagner tous les jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent un projet résidentiel ou d'accès au logement.

Il convient d'indiquer qu'au cours de l'année 2024, le CLLAJ a assuré l'accompagnement d'environ 721 jeunes à travers une mission de conseil, de formalisation de demande de logement, ou pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de propositions d'hébergement d'urgence.

Depuis quelques années, des réajustements ont été opérés, notamment via la mise en œuvre d'une commission « Jeunes », mais aussi avec la mise en place d'un « CLLAJ hors les murs », au travers de permanences organisées ponctuellement dans d'autres communes que celle de Liévin. Des permanences mensuelles sont également proposées, dans la continuité de cette initiative, au sein de la Maison de l'Habitat Durable de la CALL.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 € pour l'année 2025, les détails et modalités du partenariat étant repris dans une convention dédiée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote  
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS  
(Membres de la structure)

**Attribue** une subvention à hauteur de 25 000 € à la Maison de l'emploi et de l'insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin, sise 91, avenue Jean Jaurès à Liévin au titre de son fonctionnement pour l'année 2025, pour les actions menées par le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 €, sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 6363.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D10

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention Pacte Territorial France Rénov (anciennement PIG) 2025-2027 - volet 3 "accompagnement"

Par délibération en date du 6 décembre 2024, la CALL a approuvé le lancement d'un Pacte Territorial France Rénov (PTFR) au 1er janvier 2025 pour une durée de 3 ans et a autorisé la signature d'une convention PTFR.

Actuellement, le Pacte Territorial France Rénov' s'articule autour des 2 volets de missions suivants :

1. Dynamique territoriale : mobiliser les ménages et les professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat, en s'intéressant particulièrement au repérage et à la mobilisation des publics prioritaires (publics en précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne, parc privé locatif et copropriétés) ;
2. Information, conseil et orientation des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus.

Cette convention de Pacte Territorial France Rénov' prévoit en son article 10 la faculté de mise en œuvre du volet 3.3. ultérieurement à sa signature par la conclusion d'une convention « volet accompagnement ». Ce volet accompagnement consiste en la possibilité, pour la collectivité, de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) auprès des propriétaires éligibles aux aides de l'Anah, pour les accompagner dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention auprès de cette dernière pour les travaux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements, de résorption de l'habitat indigne. sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Or, sous l'égide du Programme d'Intérêt Général « Habitat Indigne – Précarité énergétique » pour la période de mai 2020 à mai 2025, la CALL pouvait mettre en œuvre un accompagnement des ménages (propriétaires) pour la réalisation de travaux de rénovation de l'habitat.

Afin de s'assurer de la pertinence de ce dispositif, la CALL a évalué le potentiel de dossiers en tenant compte des objectifs réalisés dans le cadre du PIG. Il s'avère que les objectifs proposés en nombre de dossiers sont réalistes, en cohérence avec les moyens disponibles et le bilan 2024 et permettent de maintenir une ambition sur le sujet :

	2025	2026	2027	TOTAL
Nombre de logements relevant d'un propriétaire occupant accompagné	197	292	292	781
Nombre de logements relevant d'un propriétaire bailleur accompagné	27	31	31	89

Ces chiffres sont une projection sur la base des précédents bilans et permettent une vision indicative des volumes d'accompagnement qui seraient réalisés chaque année sur la durée du pacte.

Une délibération de l'Anah fixe les conditions d'attribution et le montant du complément de subvention destiné à financer les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

De ce fait, pour poursuivre cet accompagnement après le 01 mai 2025, il est proposé d'ajouter ce troisième volet à la convention par voie d'avenant :

3. **Accompagnement** : la collectivité a la possibilité de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements ou de travaux de résorption de l'habitat indigne.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la convention Pacte Territorial France Rénov (PIG) 2025-2027 « volet accompagnement », joint en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 01 mai 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention Pacte Territorial France Rénov (PIG) 2025-2027 « volet accompagnement » et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Autorise** le Président à solliciter des subventions afférentes à l'opération et à signer tous les documents en lien avec les demandes susvisées,

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 sur le budget principal/ Fonctionnement / ligne de crédit 9971/ chapitre 011.

**Admettre** en conséquence la recette sur l'imputation suivante : Budget Principal / Fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D11

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Programme d'Actions (PA) 2025 au titre de la convention des aides à la pierre et de la convention de gestion ANAH et conditions d'attribution des aides CALL sur fonds propres**

Le Président rappelle que par convention de délégation de compétence du 03/07/2024 conclue entre la CALL et l'État, il a été confié à la CALL pour 6 ans, l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé et leur notification aux bénéficiaires.

L'intervention sur l'habitat privé existant constitue une priorité de la politique Habitat de la CALL dont les principaux enjeux sont en conformité avec les priorités de l'ANAH à savoir :

- Le traitement de l'habitat indigne et non décent,
- La lutte contre la vacance de longue durée des logements,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La prévention de la dégradation des copropriétés et le redressement de celles en difficulté,
- Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou d'adaptation au handicap,
- Le développement d'un parc privé locatif à loyer modéré.

Et plus largement : protéger, valoriser et faire évoluer l'habitat minier avec ses habitants avec pour dénominateur commun le traitement durable et énergétique des logements.

Dans ce cadre stratégique, et afin de faciliter la bonne gestion des aides publiques en faveur de l'habitat privé par la délégation territoriale, l'État a demandé à la CALL d'établir un programme d'actions (PA) relatif à l'attribution des subventions ANAH.

Ce PA doit permettre une « meilleure visibilité opérationnelle » dans la mise en œuvre de la convention de délégation. Il permet également de définir les priorités et les modes de réponses apportés selon les statuts de propriétés et selon les types de travaux envisagés.

Il s'applique aux dossiers déposés à compter du 1er janvier 2025. Les principales modifications inhérentes à ces aides Habitat Privé – CALL 2025, sont exposées en détail en annexe dans le document complet, dont les évolutions essentielles se trouvent ci-dessous :

- Conditionnement au recours à une maîtrise d'œuvre lorsque que le montant des travaux subventionnables excède 100 000 € HT,
- Pour les travaux somptuaires ou manifestement surévalués : mise en place d'un plafond maximum éligible pour plusieurs postes de travaux notamment : installation porte d'entrée, pompe à chaleur à air/eau ou air/air, salle de bain adaptée, VMC simple et double flux,
- Majoration des plafonds de travaux éligibles pour les subventions Anah pour les propriétaires occupants pour les travaux de lutte contre l'habitat indigne (Ma Prime Logement Décent) à 87 500 € HT au lieu de 70 000 € HT.

Enfin, il est à préciser que les aides de la CALL bénéficient aux propriétaires occupants et aux bailleurs, aux syndicats de copropriétaires, ainsi qu'aux locataires de logements privés dans des conditions particulières fixées ci-après :

- En complément d'aides déléguées de l'Anah ou sous forme d'aides indépendantes,
- Dans la limite de l'enveloppe disponible prévue par le budget annuel,
- Aux propriétaires accompagnés par l'opérateur missionné par la CALL dans un dispositif opérationnel conventionné d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU, PIG, PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV', POPAC) en complément de l'aide Anah,
- Aux organismes agréés Maitrise d'Ouvrage d'Insertion et aux propriétaires accompagnés par un opérateur labellisé MAR par l'Anah pour les dossiers Mon Logement Décent pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, sous réserve : d'une validation par la CLAH et qu'aucune fraude n'a été signalée sur le MAR via les services de l'Anah centrale.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve :**

- la mise en œuvre du programme d'actions relatif à l'attribution des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- la modulation des aides ANAH, pour l'année 2025, en faveur des propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs, telles que reprises dans le programme ci-annexé à la présente délibération,
- l'attribution d'aides par la CALL sur fonds propres, pour l'année 2025, en faveur des propriétaires occupants, des propriétaires bailleurs et des copropriétés, telles que reprises dans le programme ci-annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président à signer tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Précise** que les crédits nécessaires de 700 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Ligne de crédit 11416.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D12

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention CALL / IS62 - Subvention année 2025

Vu les articles L.611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'IS62 et réceptionnée par la CALL le 08/01/2025, au titre de l'année 2025.

L'association l'Immobilière Sociale 62 est une agence immobilière à vocation sociale créée le 13 octobre 1993 sous la forme d'une association à but non lucratif. Issue d'un collectif d'associations de solidarité et de lutte contre les exclusions et d'une volonté interinstitutionnelle (Conseil Général, CAF, Etat), elle a pour mission de favoriser le relogement au sein du parc locatif privé, de ménages principalement éligibles au Fonds de Solidarité Logement, cités dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes en Difficulté, le dispositif de la loi du 5 mars 2007 relative au Droit Opposable au Logement ou, simplement des personnes aux revenus modestes.

Depuis 2010, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient l'association Immobilière Sociale 62 (IS 62) pour mettre en place des actions relatives à sa politique Habitat.

En effet, la CALL, à travers son Programme Local de l'Habitat, s'est donnée comme objectif de développer l'offre en logements pour les publics prioritaires issus du Fonds Solidarité pour le Logement (FSL) et les personnes en grande difficulté, dans un souci de solidarité d'équilibre à l'échelle du territoire, IS62 participe ainsi au relogement de familles modestes, contribue au développement de la vocation sociale du parc locatif privé du territoire, et favorise la mixité sociale.

Depuis 2012, l'association poursuit son action portant sur la mise en œuvre effective d'une exigence de qualité des logements loués.

Aussi en 2024, l'IS62 compte plus de 110 logements en gestion et 27 familles relogées.

Les objectifs poursuivis pour 2025 sont les suivants :

- Capturer du logement (privé) répondant aux normes de décence,
- Reloger et assurer la gestion locative adaptée de logements appartenant majoritairement à des propriétaires privés afin d'y loger des personnes dites modestes/défavorisées,
- Proposer un accompagnement social direct ou via des partenaires,
- Participer à la politique logement définie par la CALL et s'inscrire dans de nouveaux dispositifs locaux.

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2025, en allouant un financement d'un montant de 5 000 € à l'association, soit 0,22% du budget de l'association.

La convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Immobilière Sociale 62, dans l'objectif de développer l'activité de l'association sur le territoire, en relogant des ménages modestes au sein du parc locatif privé, favorisant ainsi la mixité sociale.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 5 000 € à l'association l'Immobilière Sociale 6,2 sise 12 rue Paul Adam 62000 ARRAS, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 3662.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D13

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention CALL / ADIL - Volet juridique - Subvention année 2025

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'ADIL pour le volet juridique pour la période 2025 et réceptionnée par la CALL le 27/01/2025,

L'Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais (ADIL) a pour vocation d'offrir au public un conseil personnalisé juridique, financier ou fiscal, sur toutes les questions relatives à l'habitat. Cette information, préventive avant tout, permet à l'usager de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées au cas par cas.

Au-delà de cette mission de base, l'ADIL a vocation à être un lieu ressource pour les professionnels, les associations et les institutions. Son objectif est notamment de multiplier les partenariats institutionnels afin d'apporter des réponses adaptées aux problématiques soulevées en matière de logement ainsi que d'ajuster ses services en fonction des projets et besoins qui lui sont soumis par les collectivités locales.

Ainsi et notamment, les engagements de l'ADIL sont les suivants :

#### En matière de lutte contre le logement indigne :

- Informer les particuliers sur leurs droits et obligations en matière de lutte contre la non décence et l'insalubrité. Au-delà de l'appel téléphonique, l'ADIL reçoit les usagers concernés, les conseille sur les solutions à mettre en œuvre, leur remet des lettres types et leur apporte une aide à la rédaction chaque fois que cela est nécessaire.
- Orienter, si nécessaire, vers les acteurs compétents, et informer, en cas de besoin, sur le recours au juge compétent, et les conditions d'obtention de l'aide juridictionnelle. L'ADIL remettra le dossier aux personnes éligibles et fournira, le cas échéant, une aide à la rédaction.
- Participer aux travaux, réunions et réflexions, liés à la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire de la CALL, en lien avec les Conseillers France Rénov.
- Accompagner la CALL dans l'écriture et la mise en œuvre du protocole local de lutte contre l'habitat indigne, notamment dans sa partie opérationnelle : aide à la rédaction d'un guide spécifique à destination des élus, mise à disposition de modèles de courriers, arrêtés type...

### **En matière de rapports locatifs :**

- Informer propriétaires et locataires :
  - o sur leurs droits et obligations,
  - o sur les recours amiables et juridictionnels lors de situations conflictuelles (modalités de conciliation, saisine du tribunal Judiciaire...).

### **En matière de prévention des expulsions :**

- Proposer des réunions d'information à destination des élus, référents techniques communaux et partenaires du territoire, et participer aux actions communautaires éventuellement mises en place.
- Communiquer auprès des différents partenaires de la CALL sur le numéro vert spécifique dédié (0805 29 62 62) qui permet d'accompagner juridiquement et plus globalement de guider dans leurs démarches les locataires, propriétaires bailleurs, collectivités locales, travailleurs sociaux, CCAS...

### **En matière d'accession à la propriété et de lutte contre le surendettement :**

- Informer les particuliers sur les dispositifs financiers existants et établir un diagnostic financier (faisabilité du projet) sur simple demande de l'accédant et/ou proposition de la CALL.
- Accompagner la CALL, si elle envisage d'instituer une aide à l'accession à la propriété (définition des critères, publics éligibles...) et prendre en charge l'accompagnement des accédants.

### **En matière d'expertise juridique :**

- Permettre aux services de la CALL, des communes, ainsi qu'aux élus, d'obtenir des réponses à des questions juridiques complexes en matière d'habitat (habitat indigne, indécence, domaine du logement social, pouvoirs de police des maires...).

Depuis 10 ans, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conventionne avec l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) pour mener différentes missions en faveur du grand public et en appui des services des communes et de la collectivité.

Le bilan 2024 fait notamment état de 937 consultations juridiques, essentiellement en direction de particuliers. Il est à noter que la CALL totalise 12% du total des consultations et se classe en quatrième position des territoires du Pas-de-Calais.

Pour rappel, les missions de l'ADIL sur le territoire de la CALL sont les suivantes :

- Apporter une expertise juridique aux services des communes et de la CALL en matière d'habitat (lutte contre l'habitat indigne, amélioration de l'habitat, permis de louer...),
- Informer et conseiller les habitants des 36 communes de la CALL via un conseil neutre, complet, personnalisé et gratuit sur toute question relative au logement et à l'habitat privé (compétence juridique et financière) au sein de la Maison de l'Habitat Durable (MHD).

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire et plus précisément ce volet juridique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 36 869 €, soit 45,41 % du budget du projet de l'association pour ce volet juridique annuel.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 36 869 € à l'association ADIL (Agence d'Information sur le Logement du Nord et du Pas-de-Calais) sise 7 bis rue Racine à Lille, pour la mise en œuvre de son volet juridique, pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 36 869 € sont prévus au budget primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 5260.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D14

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Convention CALL / ADIL France Rénov - Subvention année 2025

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'ADIL pour le volet juridique et réceptionnée par la CALL le 27/01/2025, au titre de la période 2025.

Depuis 2008 et dans le cadre de sa politique Habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un Espace Info Énergie. A présent, cet espace est dénommé Espace Conseil France Rénov'.

La CALL est signataire d'un Pacte Territorial France Rénov' sur la période 2025-2027 et à ce titre elle bénéficie d'un co-financement de l'Anah pour sa mise en œuvre. Il vise à déployer pleinement France Rénov' dans toutes ses composantes et à contribuer ce faisant à inciter un maximum de ménages à réaliser des travaux adaptés à leurs besoins.

Dans ce cadre, l'ADIL est la structure identifiée par la CALL pour assurer des missions de dynamique territoriale et d'information/conseil/orientation sur toutes les thématiques d'amélioration de l'habitat.

La mission principale du conseiller France Rénov est de fournir des conseils neutres et gratuits sur les travaux de rénovation ayant pour finalité la maîtrise de l'énergie. Ces conseils portent aussi bien sur les volets techniques, réglementaires, que financiers.

La CALL conventionne avec l'ADIL depuis 2022 pour assurer cette mission de service public de la rénovation.

Dans ce cadre, des actes d'information, de conseil et d'accompagnement correspondant à la nomenclature du programme SARE (actes A1, A2, A3 et A4) sont réalisés. En 2024, cela représente :

- 435 actes A1 correspondent à une information de premier niveau. (564 réalisés par l'ADIL et 404 par la MHD en 2023),
- 1023 actes A2 correspondent à un conseil personnalisé et approfondi. (734 en 2023),
- 2 actes B1/B2 correspondent aux renseignements apportés à des entreprises du petit tertiaire privé. (6 en 2023),

- 14 actes A4 correspondent à un suivi complet des ménages pendant une période de 18 mois maximum, avec la réalisation de visites à domicile et d'audits énergétiques simplifiés lorsqu'ils ne s'articulent pas avec un Passeport Énergétique du Logement (dispositif régional). (19 en 2023).

Il est donc proposé de renouveler la convention de partenariat entre l'ADIL et la CALL pour l'année 2025.

Les engagements de l'ADIL sont les suivants :

### 1. Information et conseil aux habitants

Cette mission socle se fait en priorité auprès des particuliers des communes de la CALL, mais aussi à destination de petites entreprises, des artisans et des collectivités de la CALL, l'Espace Conseil France Rénov et l'ADIL apportent leurs expertises techniques et juridiques.

Ils peuvent traiter les éléments suivants :

- Informations sur les aides et financements spécifiques que les ménages peuvent mobiliser selon leur situation pour tous les publics : ANAH (redirection vers l'opérateur de la CALL) et Hors ANAH ; et tous types de travaux (précarité énergétique, autonomie, habitat dégradé...),
- Si nécessaire, assistance à la mobilisation des certificats d'économies d'énergie et à l'utilisation des plateformes numériques de dépôts des aides (ANAH, ACTION LOGEMENT...) : assistance à création d'une adresse mail, à la compréhension des démarches en ligne et à la création des comptes sur les téléservices de demande d'aide (tout en rappelant que hors recours à un mandataire la démarche de demande doit être réalisée par le particulier),
- La définition des travaux de rénovation adaptés aux besoins du ménage,
- Si nécessaire, des informations sur la qualité et le contenu des devis,
- La présentation de toutes les offres de service d'accompagnement complet, qui sont répertoriées (voire agréées) sur le territoire ainsi que toutes les offres d'audit énergétique,
- En cas de besoin, l'orientation et la préconisation d'un Audit ou Passeport Énergétique du Logement..

### 2. Missions spécifiques d'animations

- Mise en place d'animations locales pour sensibiliser le public,
- Mise en place d'animations s'inscrivant dans des événements nationaux qui permettent de bénéficier d'une communication nationale pour la mobilisation des habitants,
- Animations grand public lors de foires et salons ou d'événement,
- Co-animer la mobilisation des professionnels du bâtiment initiée par la MHD avec l'appui du Cd2e (5 temps forts par an).

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 98 826 € pour le volet France Rénov' pour l'année 2025. Il est à noter que dans le cadre du Pacte Territorial, des recettes à hauteur de 50 % sont attendues de la part de l'ANAH pour la mise en place de cet axe d'intervention.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 98 826 € à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement sur le volet France Rénov, au titre de son fonctionnement de l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 98 826 € sont proposés au vote du budget primitif 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 2327.

**Précise** que des recettes sont attendues à hauteur de 50 % par l'ANAH.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D15

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### Signature du Contrat type collecte sélective avec CITEO pour la période 2025 - 2029

En 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin a signé avec la société Citéo deux nouveaux contrats pour une période de 5 ans (2018-2022) : un contrat pour l'action et la performance (CAP 2022 – Barème F) relatif aux emballages ménagers, fixant les modalités du soutien technique et financier apporté par Citéo afin d'améliorer la collecte et le tri des emballages ménagers, et un contrat type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers. Ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2024.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filiale des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filiale des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment. Ce Contrat-type Collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Pour continuer de bénéficier du barème de soutien aux collectivités, il convient d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat proposé par Citeo, le Contrat-type Collecte sélective pour la période 2025 – 2029.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 25/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer le Contrat-type Collecte sélective avec la société Citéo pour la période 2025 – 2029 et toutes pièces y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D16

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Versement d'une subvention dans le cadre du salon de la réparation à Bully-les-Mines**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association « Tournevis et tasse de thé » et réceptionnée par la CALL le 22 novembre 2024.

« Tournevis et Tasse de thé » est une association dont le but de mettre en place un repair-café principalement sur la commune de Bully-les-Mines. Un premier salon de la réparation s'est déroulé le 22 mars 2025.

Il a permis de réunir et de fédérer l'ensemble des Repair-Cafés volontaires de la CALL et aux delà afin de proposer aux habitants un Repair-Café géant. De plus, des formateurs (bénévoles des autres Repair-Café) ont proposé des formations à destination des bénévoles.

L'objectif de l'association à travers son projet de salon de réparation est de promouvoir le réemploi et les associations telles que Vestali ou Récup'tri. L'association et le projet s'adressent à tous les habitants de la CALL.

Le montant sollicité par l'association « Tournevis et tasse de thé » est à hauteur de 2 000 €. Il s'agit de la première demande de subvention par l'association. Afin d'aider l'association à poursuivre ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 2 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 25/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 2 000 € à l'association « Tournevis et tasse de thé », sise 32, boulevard Jean-Jacques ROUSSEAU à BULLY-LES-MINES (62 160) pour son projet de salon de la réparation.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 65**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D17

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Renouvellement de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Association Droit au Vélo (ADAV)**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite systématiser la prise en compte des questions de mobilité et de déplacements dans les projets qu'elle développe afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Aussi, la CALL collabore depuis 2021 avec l'Association Droit Au Vélo (ADAV) à travers une convention de partenariat lui permettant de bénéficier de l'expertise d'utilisateur du vélo que peut proposer l'ADAV sur ses projets d'aménagement et de politique cyclable.

L'ADAV est une association régionale très engagée pour la promotion des mobilités actives (la marche et le vélo). Son siège est à Lille et des antennes locales lui permettent d'être présente sur l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais, notamment à Lens. A ce jour, l'ADAV regroupe plus de 2 800 adhérents. Elle participe aux groupes de réflexion mis en place dans les villes, EPCI et autres collectivités qui cherchent à développer la pratique du vélo.

Au sein de la CALL, nous avons déjà pu les consulter pour leur expertise sur des dossiers structurants, tels que le projet d'aménagement de l'Eurovéloroute 5, l'accompagnement dans la requalification des cités ERBM ou la ZAC Centralité.

Nous avons également la possibilité de les solliciter pour la promotion de l'écomobilité et de l'usage du vélo via l'organisation d'événements autour du vélo, tels que des actions de sensibilisation au vélo (organisation de stands, ateliers de remise en selle, opérations d'éclairage...) pour les habitants mais également pour les agents de la CALL.

L'ADAV intervient par ailleurs au sein des écoles, par exemple dans le cadre du challenge de l'écomobilité scolaire en octobre. Son intervention s'étend aussi aux collèges et lycées pour les accompagner dans leurs plans de mobilité scolaire.

Suite à ces 4 premières années de partenariat fructueux avec l'ADAV, et après échange préalable avec l'association sur l'année à venir, il est proposé de renouveler cette convention de partenariat pour 2025, pour une participation de 10 000 €.

Ainsi, par l'accompagnement de la CALL, l'association s'engage à :

- Participer activement aux réunions et réflexions organisées par la CALL pour la mise au point de sa politique cyclable et plus généralement de l'écomobilité. Les réflexions porteront notamment sur des projets où la CALL est maître d'ouvrage (ERBM, EV5, Chaîne des Parcs, zones d'activités, ...)
- Déterminer avec les communes concernées le plan d'action pour valoriser la mise en service de l'EV5 au sein de leur politique locale et apporter ponctuellement son expertise d'usage lors des projets d'aménagement portés par les communes de l'agglomération ;
- Accompagner la CALL dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Administration (PDA). Organisation d'ateliers de remise en selle à destination des agents, de stands d'informations et conseils sur les projets de services liés au vélo ;

- Alimenter les outils de cartographie et de cyclabilité qu'elle a développés afin de rendre lisible aux usagers le potentiel cyclable du territoire de la CALL ;
- Contribuer à la promotion de l'usage du vélo et de l'écomobilité dans la CALL par sa participation à l'élaboration et à la conduite d'actions de communication et de sensibilisation en direction des usagers et du grand public en collaboration avec la CALL et les communes volontaires via :
  - La réalisation de formation d'animateurs sur des actions liées au vélo (SRAV, gestion de groupes à vélo, ...) ou à l'écomobilité plus généralement (accompagnement d'actions type Pédibus, Vélobus, Rue scolaire, ...),
  - La mise en place de stands d'information auprès du grand public, afin de présenter les bons conseils pour circuler à vélo, de mettre en valeur les aménagements cyclables existants et au besoin proposer du marquage de vélo (Bicycode) et des opérations d'éclairage,
  - La mise en place de stands d'informations auprès des entreprises des zones d'activités et/ou d'actions sur la mobilité portées par la CALL du fait de sa compétence développement économique,
- Apporter une expertise intellectuelle dans les projets développés par la CALL à destination des usagers du vélo et du grand public.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 25/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le partenariat avec l'Association Droit Au Vélo sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin de poursuivre les efforts engagés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour le développement de l'écomobilité et la réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère.

**Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs pour l'année 2025.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11481.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 19

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 6

Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER



CC030425\_D18

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Attribution d'une subvention - Association Vacances Ouvertes – Projet "10 000 départs en vacances - Ne rêvez plus...partez !"**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Vacances Ouvertes et réceptionnée par la CALL,

Fondée en 1990, l'association Vacances Ouvertes, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'accompagner les professionnels de l'action sociale et les collectivités dans la construction de projets de vacances avec les personnes qui en sont les plus éloignées.

Basée en région parisienne, elle emploie une vingtaine de personnes et s'appuie sur un réseau d'une centaine de bénévoles sur l'ensemble du territoire national.

Plus d'un français sur trois aujourd'hui ne part pas en vacances, et les publics concernés sont aussi les plus fragiles : ce sont 60 % des personnes dont le revenu est inférieur à 1 300 € par mois qui en sont privés. Derrière ces adultes en difficulté (chômeurs, travailleurs précaires, parents isolés, personnes handicapées, seniors...), ce sont aussi des milliers d'enfants et de jeunes qui n'ont pas l'opportunité de découvrir de nouveaux environnements.

Les projets Vacances sont un moyen pour ces personnes de retrouver confiance en eux, d'accéder à la mobilité, de faire preuve d'autonomie et surtout d'avoir le sentiment d'être comme tout le monde. Au-delà de l'aide financière, l'accompagnement mis en place lève les freins sociaux et culturels au départ, et permet à ceux dont le quotidien est difficile de s'accorder un répit.

La population de notre territoire est particulièrement concernée par ce constat. Aussi, après une première édition concluante en 2024, l'association Vacances Ouvertes se propose de déployer de nouveau son dispositif d'appui sur l'agglomération pour la période estivale à venir, en ciblant particulièrement les communes éligibles au Contrat de Ville.

L'objectif est de permettre à 10 000 habitants de la CALL, particulièrement des travailleurs précaires et des familles monoparentales, de partir quelques jours en vacances selon trois formules :

- **Départ individuel** : 8 000 places,
- **Départ collectif** : 1 000 places maximum, destinées aux personnes n'étant jamais parties en vacances ou se trouvant dans des situations sociales complexes,
- **Dispositif « Je pars, tu pars, il part »** : 250 semaines disponibles. Ce dispositif vise à accompagner des personnes mobiles, dont le quotient familial est compris entre 900 € et 1 500 €.

Le coût de l'opération (préparation et accompagnement des familles) est estimé à 1 300 440 € dont 598 440 € de dépenses réelles et 702 000 € de contributions volontaires en nature.

La CALL est sollicitée à hauteur de 150 000 € (soit 11,5 % du budget total).

Afin que l'association réalise son projet, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 150 000 € (montant identique à l'année précédente), soit 11,5% du budget total de l'opération (contributions volontaires en nature incluses).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 150 000 € à l'Association Vacances Ouvertes, sise 21 rue Franklin, 93100 MONTREUIL, dans le cadre de son projet « 10 000 départs en vacances – Ne rêvez pas, partez ».

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget primitif 2025 sur l'imputation : Budget principal/ Fonctionnement/Ligne de crédit 10071.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D19

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens-Liévin Hénin-Carvin Subvention pour l'année 2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement présentée par l'Association MEI et réceptionnée par la CALL le 13 décembre 2024 au titre de l'année 2025.

La Maison de l'Emploi et de l'Insertion (MEI) est le résultat d'une union entre la Mission locale de Lens-Liévin, les PLIES de Lens-Liévin Hénin-Carvin et la Maison de l'emploi de Lens-Liévin Hénin-Carvin, suite à une opération de fusion absorption par la Mission Locale.

Présente sur l'ensemble de l'agglomération, elle incarne l'outil territorial des collectivités et agit en complémentarité des missions de France Travail, de la Région et du Département.

Elle incarne un levier stratégique au service des communes et de l'EPCI, déployé pour répondre aux besoins des habitants et des employeurs et mettre en œuvre les politiques publiques liées à l'emploi, à la formation et à l'insertion. Elle s'engage pleinement en tant qu'outil de proximité, mobilisé pour le développement du territoire et au service des habitants et des entreprises.

Les missions fondamentales de la MEI se déclinent comme suit :

- l'accompagnement global des publics : dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle , d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, à leurs droits, à la citoyenneté et à la mobilité,
- la création de passerelles entre les publics et les employeurs, à travers des actions de mise en relation, de sourcing, d'accompagnement et de suivi,
- le co-pilotage d'une offre de service destinée aux entreprises qui s'implantent ou se développent sur le territoire,
- l'apport d'une ingénierie dans la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics, auprès des collectivités , des maîtres d'œuvres et des entreprises pour répondre à leurs obligations en matière de clause sociale,
- la mise en lumière des métiers porteurs d'aujourd'hui et de demain auprès des habitants.

Son action s'adresse en priorité aux populations les plus fragilisées dans leur accès à l'emploi, notamment les jeunes, les résidents des quartiers relevant de la politique de la ville et les bénéficiaires de minima sociaux.

L'activité globale de la MEI s'inscrit pleinement dans les objectifs stratégiques de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. En facilitant l'insertion sociale et professionnelle, en soutenant le développement de l'emploi local et en anticipant les mutations économiques, la MEI contribue à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur du développement territorial et de l'attractivité économique.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 004 465 € (montant identique aux années précédentes), représentant 10,9 % du budget de l'association.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote  
Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS  
(Membres de la structure)

**Attribue** une subvention à hauteur de 1 004 465 € sur un budget total de 9 212 427,91 € à l'association Maison de l'emploi et de l'insertion (MEI), situé au 91 avenue Jean Jaurès à Liévin, au titre de son fonctionnement de l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 004 465 € sont prévus au budget primitif sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12 150.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D20

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Appel à projets 2025 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" Attribution des subventions seconde session**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conduit une politique culturelle attractive et dynamique favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle qualifiée et pluridisciplinaire.

Aussi, par délibération en date du 12 juin 2024, le Conseil Communautaire a validé le lancement de la quatrième édition de l'appel à projets dédié au soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal et approuvé le cahier des charges et l'enveloppe (100 000 € en fonctionnement) correspondants.

Pour rappel, en accompagnant le tissu associatif aux côtés des communes du territoire, les objectifs de l'Agglomération sur cette opération sont multiples :

- Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre à une offre culturelle, patrimoniale et événementielle diversifiée,
- « Faire territoire » en recherchant une cohérence à l'échelle intercommunale,
- Veiller à l'équilibre territorial, à la faveur d'un maillage culturel efficient,
- Asseoir l'image d'un territoire innovant, attractif et dynamique.

La première session de l'appel à projets a été lancée à la suite de la prise de délibération. Elle a permis de recueillir les candidatures des opérateurs ayant un projet se déroulant soit tout au long de l'année 2025, soit au cours du premier semestre de cette même année.

A la date de clôture du dépôt des dossiers de la seconde session fixée au 15 décembre 2024, sept projets ont été réceptionnés pour une opération se déroulant au cours du second semestre 2025.

Le jury de sélection, présidé par Madame Christelle BUISSETTE, s'est réuni le 14 janvier 2025 afin d'auditionner cinq opérateurs éligibles et identifier les projets qui pouvaient bénéficier d'un soutien financier de l'Agglomération, au regard de leur effet levier en matière de développement culturel et de leur conformité au cahier des charges en termes d'impact territorial, de rayonnement intercommunal et encore de leur maquette budgétaire.

Trois projets ont finalement été retenus pour bénéficier du concours de la CALL, pour un montant total de 31 630 € comme suit :

	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention proposée	Pourcentage par rapport au budget total
1	Les amis du Prévert	Les guinguettes du parc des Berges de la Souchez	15 000 €	20%
2	Compagnie Et Rebelote	Les Taiseuses	7 130 €	48,3%
3	La Bulle Enchantée	Création d'événementiels et de sensibilisation à l'image	9 500 €	29,7%

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'attribuer une subvention à hauteur des montants proposés par le jury de sélection de l'appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » conformément au tableau joint en annexe et repris ci-dessus.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et les partenariats liés.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 31 630 € seront prévus au budget 2025 sur l'imputation Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D21

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Soutien à la manifestation culturelle " Salon du livre policier " Edition 2025 - Lens

Vu la demande de subvention présentée par la ville de Lens et réceptionnée par la CALL le 26 décembre 2024,

Le salon du livre policier PolarLens, événement d'envergure, contribue au rayonnement de notre territoire au-delà des frontières de l'agglomération. Il joue un rôle crucial dans la promotion de la lecture auprès des jeunes publics et renforce la visibilité culturelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Sa programmation est spécifiquement conçue pour les enfants et adolescents de Lens et des communes environnantes. En partenariat avec « Séries Mania », ce salon vise à assurer également une portée régionale et transfrontalière.

La 27ème édition se déroulera les 22 et 23 mars 2025 à la Halle Bertinchamps à Lens, ainsi qu'à la Maison Syndicale des Mineurs, qui accueillera une section dédiée à l'image (bandes dessinées, mangas, vidéos, illustrations). Le thème de l'édition 2025, intitulé « Héroïnes ! », mettra en lumière les problématiques féminines dans le polar.

Cette manifestation s'inscrit pleinement dans les missions des équipements de lecture publique du territoire et répond aux objectifs fixés par le plan « Lecture pour tous » de la CALL, visant à promouvoir le livre comme un vecteur de loisir et de sociabilité.

L'édition 2025, axée sur des projets culturels, s'intègre également dans la stratégie de mise en réseau des bibliothèques, avec une partie de sa programmation délocalisée dans plusieurs équipements culturels du territoire à partir du 8 mai 2025.

La commune a bénéficié d'une subvention de 15 000 € en 2023, qui a été revalorisée à 20 000 € en 2024 pour soutenir l'organisation de ce salon.

En 2025, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir l'activité de ce salon par l'attribution d'une subvention de 18 000 €, soit 11,25% du budget de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 18 000 € à la ville de Lens, sise 17bis, Place Jean Jaurès – 62307 Lens pour son projet PolarLens.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### **Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### **Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D22

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Soutien à la manifestation culturelle "Salon régional du livre" - Edition 2026 - Liévin

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de la promotion de la lecture plaisir et de sa lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (plan « Lecture pour tous »), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite apporter son soutien aux actions et événements à rayonnement intercommunal dédiés au livre.

La médiathèque de Liévin organise, le samedi 24 janvier 2026, la 22ème édition du Salon régional du livre. Cette manifestation de grande envergure rassemble un large éventail d'acteurs de la chaîne du livre. Auteurs, libraires et éditeurs de la Région Hauts-de-France et de Belgique y présentent leurs ouvrages et partagent leurs expertises avec les visiteurs.

Le Salon propose également une programmation ludique incluant des ateliers littéraires, des lectures et des spectacles, accessibles à tous les publics. Cet événement contribue à la valorisation des équipements de lecture publique du territoire et poursuit les objectifs définis dans le cadre du plan, à savoir la dynamisation du territoire par la mise en place d'événements ayant un rayonnement au-delà des frontières de l'agglomération.

Afin que la médiathèque poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 5 400 €, soit 33,3 % du budget de l'opération, qui est de 16 200 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 5 400 € à ville de Liévin pour son projet de Salon du Livre Régional.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 400 € seront prévus au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 19 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 19**

Madame Latifa AIT ABDERRAFIL à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 5**

Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY

CC030425\_D23

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Partenariat avec Culture Commune - Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais - Subvention 2025**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 présentée par l'Association Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais, et réceptionnée par la CALL le 18 décembre 2024,

Dans le cadre de sa politique volontariste d'accompagnement des structures culturelles à rayonnement intercommunal, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec l'État, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a signé en 2020 le renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais au titre de la période 2020-2023. Depuis 2024, la Scène Nationale en étroite collaboration avec ses partenaires, élabore une nouvelle CPO qui couvrira la période 2024-2027.

Cette convention pluriannuelle d'objectifs porte sur le bon déploiement du projet artistique et culturel porté par la direction de l'équipement.

En parallèle à la rédaction de cette nouvelle CPO et dans l'esprit de celle-ci, le projet de la Scène Nationale pour l'année en cours s'appuie sur deux axes prioritaires récurrents, que sont les écritures et le corps en mouvement, qui se retranscrivent à différents niveaux que ce soit en termes d'accompagnement à la création mais également de diffusion et d'actions artistiques et culturelles.

Dans la continuité des années précédentes, un fil rouge thématique annuel ponctue la programmation. Ainsi, dans la continuité du retour aux sources écrit en 2024, la saison 2024-2025 s'oriente davantage vers la recherche d'autres possibles ...

La thématique de la recherche d'autres possibles permettra d'engager une réflexion artistique autour de l'intimité sensible, des fragilités, de rencontres avec ceux qui incarnent la différence, et entrer en résonance avec la diversité du monde.

A titre non exhaustif concernant le projet artistique et culturel, il est à souligner que l'engagement de la Scène Nationale autour des champs que sont les écritures ou encore le corps en mouvement, font écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de la démarche du Pays d'Art et d'Histoire, du Contrat Local d'Éducation Artistique et du Contrat Territoire Lecture.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 261 000 €, soit 18,5 % du budget de l'association.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

2 ne prennent pas part au vote  
Madame Hélène CORRE, Madame Christine STIEVENARD  
(Membres de la structure)

**Attribue** une subvention à hauteur de 261 000 € à l'association Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais, sise à la Base du 11/19, 11 rue de Bourgogne – 62750 Loos-en-Gohelle, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 261 000 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D24

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Partenariat 2022-2025 avec l'association Droit de Cité Subvention 2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 présentée par l'Association Droit de Cité, et réceptionnée par la CALL le 27 janvier 2025.

A la faveur d'une politique volontariste portant sur le développement d'une offre culturelle de qualité et accessible, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient depuis de nombreuses années l'association Droit de Cité dans la mise en œuvre de son projet artistique. Dans ce cadre, deux conventions pluriannuelles d'objectifs ont successivement été signées pour couvrir les périodes 2018-2021 puis 2022-2025.

Au titre de ce second partenariat et pour l'année 2025, il est proposé d'apporter un soutien financier à l'association Droit de Cité afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet artistique et culturel et plus précisément la programmation définie pour l'année en cours.

Le projet conduit par Droit de Cité porte sur 4 axes :

- La musique / la chanson française : Programmation de deux temps forts « Les Enchanteurs » (26ème édition, du 28 février au 25 avril 2025) et « Tout en haut du jazz » (9ème édition, novembre 2025) avec pour objectifs de valoriser les groupes émergents et locaux, favoriser la circulation des publics, démocratiser la culture, créer une dynamique de réseau, ...

- Le livre et la lecture : Programmation du temps forts « Tiot Loupiot » (24ème édition, octobre – novembre 2025) avec pour objectifs de contribuer à l'éveil des plus jeunes, lutter contre l'illettrisme, professionnaliser les acteurs du livre, favoriser l'accès à une offre culturelle familiale, ...

- Les arts de la rue : Programmation du temps fort « Le village des cultures » (11ème édition, juillet 2025) avec pour objectifs de favoriser l'implication des habitants dans la construction d'une programmation, faire découvrir au plus grand nombre une proposition culturelle innovante et pluridisciplinaire, ...

- La transversalité : Développement d'une offre culturelle sur la frange rurale du territoire, construction d'un projet autour du développement cognitif chez les plus petits avec pour objectifs d'accompagner les politiques culturelles en ruralité, impliquer les habitants, expérimenter de nouvelles pratiques et de nouveaux usages.

A titre non exhaustif, concernant le projet artistique et culturel de Droit de Cité, il est à souligner qu'il fait écho aux propositions culturelles développées par la CALL dans le cadre de sa feuille de route dédiée au label Pays d'Art et d'Histoire, Droit de Cité souhaitant programmer des « balades contées » au cœur des communes rurales ; et également dans le déploiement des dispositifs que sont le Contrat Local d'Education Artistique et le Contrat Territoire Lecture.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 50 000 €, soit 4,35% du budget de l'association.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 50 000 € à l'association Droit de Cité, sise au 32 rue de l'Abbé – 62160 Aix-Noulette, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D25

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Mission Bassin Minier : Attribution d'une subvention - Année 2025

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 présentée par l'Association Mission Bassin Minier, et réceptionnée par la CALL le 20 janvier 2025,

La Mission Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais est un outil d'ingénierie de développement et d'aménagement du territoire, créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme global de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique du bassin minier.

En articulation étroite avec les 7 intercommunalités du bassin, elle apporte son concours au montage de grands projets structurants, à l'aménagement urbain durable du territoire, au développement et à la valorisation du patrimoine minier bâti, naturel, culturel ... Elle encourage les partenariats et les approches concertées à de multiples échelles telles que l'Union Européenne, ou encore à l'international.

En coordination étroite avec les services de l'Etat, elle est officiellement désignée pour être la structure partenariale de gestion du bien Bassin Minier Nord-Pas-de-Calais, inscrit sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel Evolutif ». La mise en œuvre du Plan de gestion est donc appliquée par la Mission qui engage des chantiers neufs liés à la communication, à la médiation et au tourisme et consolide les chantiers existants liés à la protection, la planification et l'aménagement pour les sites et problématiques « UNESCO », ainsi que la coopération internationale.

Dans la continuité des années antérieures, en 2025, l'association Mission Bassin Minier aura pour projet :

- D'assurer la gestion de l'inscription du Bien Bassin Minier Patrimoine mondial de l'UNESCO et animer la mise en œuvre du plan de gestion (accompagner la gouvernance du bien inscrit en animant les instances, assurer une veille sur les éléments bâtis et naturels du bien avec une vigilance sur les éléments du bien à enjeux, développer la dynamique d'appropriation et de valorisation « Bassin Minier Patrimoine mondial »),

- De contribuer à la mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau pour le Bassin Minier (faciliter, par son expertise, les opérations de rénovation des cités minières, contribuer à l'appropriation du référentiel d'ambitions partagées pour des rénovations qualitatives et innovantes, participer au travail d'observation des évolutions du territoire afin de capitaliser sur les opérations en cours),

- D'accompagner la transition du territoire Bassin Minier, avec les paysages comme levier de développement territorial (encourager et accompagner l'aménagement et la mise en valeur de l'armature paysagère, contribuer à la stratégie touristique par la promotion du Bassin Minier Patrimoine mondial, développer l'itinérance et les sports de nature),

- De contribuer au rayonnement des bonnes pratiques du Bassin Minier (faire rayonner le territoire au-delà des frontières et à en faire un démonstrateur de la transition juste à la française, promouvoir et participer à des actions de recherche et d'innovation dans les domaines de l'habitat et de l'aménagement).

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 58 950 €, soit 3,6% du budget de l'association.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 58 950 € à l'association Mission Bassin Minier, sise au 9-9 bis, rue du Tordoir – BP 16 – 62590 Oignies, au titre de son fonctionnement pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 58 950 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D26

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Encouragement à la pratique sportive : reconduction de l'aide Pass'sport Saison 2025-2026**

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Conformément aux termes de la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de favoriser l'accessibilité à la pratique sportive de la jeunesse par la mise en place d'un Pass'Sport.

La huitième édition du coupon sport a permis à 14 240 jeunes (chiffre arrêté au 11 mars 2025) de bénéficier d'une participation de 30€ à leur adhésion à un des 260 clubs sportifs affilié à une fédération et ayant souhaité faire partie du dispositif des pass'sports.

Pour la première fois depuis la mise en place du dispositif, les remboursements des clubs ont pu être faits dans les 15 jours après instruction des dossiers par le service sport – événementiel. Ainsi un montant total de 427 200€ a été versé soit une progression de +3,91 %

Depuis la première édition, le dispositif connaît une croissance régulière du nombre de bénéficiaires et notamment une progression de +13 % par rapport au dispositif antérieur (2€ par licencié de moins de 18 ans pour 180 clubs).

Il est proposé au regard de l'importance de ce dispositif auprès des habitants du territoire de reconduire le dispositif pour la saison 2025-2026.

Les modalités d'octroi d'un pass'sport pour la prochaine campagne sont :

- Être domicilié dans l'une des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Être âgé de moins de 18 ans au 1er janvier 2026,
- Sans conditions de ressources des familles,
- Un seul pass par enfant,
- Être inscrit dans une structure sportive ayant son siège sur le territoire de la CALL, affiliée à une fédération sportive française reconnue par le Ministère des sports. Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, ...) ne sont pas concernées.

Il est proposé de reconduire le dispositif pour la saison 2025-2026 en autorisant le remboursement des clubs le dossier déposé à partir du 1er décembre 2025. L'état récapitulatif et comparatif des pass'sports instruits au 15 mars 2025 est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la reconduction du dispositif des pass'sports pour la saison 2025-2026 en permettant le remboursement des dossiers dès le 1er décembre 2025.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 450 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation :Budget principal/Fonctionnement/Ligne 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D27

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Subvention aux clubs évoluant en haut niveau : solde pour l'exercice 2024-2025**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu les demandes de subvention de fonctionnement pour les 15 associations sportives éligibles déposées avant le 31 décembre 2024 au titre de la saison sportive 2024-2025.

Conformément à la délibération du 21 mars 2017 relative aux modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive (compétence facultative), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de soutenir la pratique sportive de haut niveau.

Par délibération du 02 octobre 2024, les élus ont approuvé le versement d'un premier versement estimatif pour les 13 clubs identifiés pour un montant maximal de 212 200 €.

Les clubs avaient jusqu'au 31 décembre 2024 pour déposer leur dossier de demande de subvention. Après instruction des 15 dossiers des associations sportives, l'haltérophilie de Sallaumines et le Kayak-Polo d'Avion rejoignent le dispositif selon les critères ci dessous :

- Équipes seniors d'un club dont le siège social demeure sur le territoire de la CALL,
- Équipes seniors appartenant à un club amateur affilié à une fédération unie sports olympiques,
- Équipes seniors évoluant dès le deuxième niveau national dans sa discipline et ayant à minima un joueur ayant un statut professionnel si la fédération correspondante l'y autorise.

Le montant maximal de l'aide pouvant être apportée par la CALL est de :

- 70 000 € pour un club évoluant en Nationale 1 ou équivalent,
- 40 000 € pour un club évoluant en Nationale 2 ou équivalent.

Cette aide est ramenée soit au :

- Montant maximal de la subvention de fonctionnement direct versée par la commune (hors mises à disposition de salles, de matériel ou de moyens humains),
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant du niveau,
- Montant sollicité par le club à partir du moment où il est inférieur ou égal au montant de la subvention communale.

Par ailleurs, il importe de préciser que l'attribution d'une subvention ne constitue pas un droit pour les personnes remplissant les conditions légales pour l'obtenir (Conseil d'Etat n° 155970 du 25 septembre 1995, Association CIVIC). La collectivité dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou décider de ne pas reconduire une subvention, ou encore pour en diminuer le montant et ce, même si les conditions requises sont remplies par l'association.

Il est proposé de verser le solde de la subvention pour un montant maximal de 286 707 € répartie comme suit :

Communes	Clubs	Niveau	Montant sollicité	Montant versé par la commune en 2024	Montant proposé	Montant du 1 <sup>er</sup> versement	Montant du solde
AVION	CSA Tennis de Table	National 1	17 000€	17 000€	15 300€	6 800€	8 500€
	Canoë Kayak	National 2	1 000€	1 000€	900€	0€	900€
	Association sportive Avion Futsal	National 1	50 000€	24 000€	21 600€	9 600€	12 000€
BILLY-MONTIGNY	Les carabiniers Handball	National 1	70 000€	70 000€	63 000€	28 000€	35 000€
BULLY-LES-MINES	Handball Club Bullygeois	National 2	40 000€	40 000€	36 000€	10 000€	26 000€
HARNES	Harnes Handball club	National 1	70 000€	54 500€	49 050€	22 600€	26 450€
	Volley club harnésien	National 1	70 000€	162 000€	63 000€	28 000€	35 000€
	Sport nautique harnésien	National 1	55 000€	45 000€	40 500€	16 400€	24 100€
	Harnes volley ball	National 1	70 000€	100 000€	63 000€	28 000€	35 000€
LIEVIN	Liévin triathlon	National 1	70 000€	70 000€	63 000€	28 000€	35 000€
	Basket club liévinois	National 2	40 000€	60 000€	36 000€	16 000€	20 000€
	Volley club liévinois	National 2	35 000€	35 000€	31 500€	14 000€	17 500€
	USAL Tennis de table	National 2	11 000€	11 000€	9 900€	3 600€	6 300€
SALLAUMIN ES	Haltérophilie	National 1	3 000€	3 000€	2 700€	0€	2 700€
WINGLES	Arc Club de Wingles	National 1	3 000€	2 508€	2 257€	0€	2 257€
<b>TOTAL</b>	<b>14 clubs</b>		<b>605 000€</b>		<b>497 707€</b>	<b>211 000€</b>	<b>286 707€</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement de l'aide aux clubs de sport de haut niveau, selon les modalités reprises ci-dessus, pour un montant maximal de 286 707 €.

**Autorise** le Président à signer les conventions d'exécution correspondantes ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 286 707 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 4079.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D28

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Soutien financier au triathlon de Liévin pour l'organisation du Liévin triathlon indoor festival

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention pour le projet Liévin Festival indoor présentée par Triathlon Club de Liévin réceptionnée par la CALL le 26 février 2025,

Le Triathlon Club de Liévin a organisé la 4ème édition du Liévin Triathlon indoor festival qui s'inscrit dans la World cup de la discipline.

Cet événement s'est déroulé du 19 au 22 mars 2025 au sein de l'Aréna Stade Couvert de Liévin avec au programme :

- Un triathlon scolaire UNSS,
- Un aquathlon pour les centres sociaux,
- Un aquathlon scolaire durant lequel 1 500 élèves du primaire seront invités à découvrir les sports enchaînés,
- Un triathlon open ouvert à tous de 7 à 77 ans.

et enfin la compétition internationale réunissant les plus grands athlètes de triathlon et notamment Cassandre Beaugrand, championne olympique Paris 2024.

Le projet développé par le Triathlon Club de Liévin s'inscrit dans le cadre des manifestations sportives d'envergure et de prestige contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique et à la valorisation des équipements sportifs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Afin de mener à bien son projet, le Triathlon Club de Liévin sollicite une subvention de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 524 000 € soit 3,81 % du budget total de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 20 000 € au Triathlon Club de Liévin dont le siège social se situe centre Nauticaa rue Hoche 62800 Liévin pour son événement Triathlon indoor festival.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D29

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme 20ème édition de la Route du Louvre**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention pour l'événement Route du Louvre présentée par la la Ligue Hauts-de-France d'athlétisme et réceptionnée par la CALL le 7 janvier 2025 au titre de l'année 2025,

La Route du Louvre est un événement running majeur de la saison sportive, symbolisant le rapprochement entre deux territoires. Elle permet de découvrir un patrimoine riche sous un angle original : le sport de haut niveau et la fête. En, créant ce lien, la route du Louvre fédère les communes et leurs habitants de tout âge autour d'une grande manifestation.

Alliance du sport, de la santé, de la culture, de la solidarité et de la convivialité, la Route du Louvre est conçue pour porter haut les couleurs régionales en matière d'organisation d'événement sportif de très haut niveau.

Le 20ème anniversaire se déroulera sur une seule journée le dimanche 11 mai 2025, marathoniens, runners, randonneurs et familles convergeront tous dans le parc du Louvre-Lens pour profiter des nombreuses animations proposées par les partenaires dans le village d'arrivée.

Environ 15 000 sportifs participeront à l'édition 2025 dont 95 % étaient issus en 2024 de la Région dont 17 % de 19 communes de la CALL. 1 participant sur 2 sera sur l'une des 4 randonnées proposées.

Cet événement de portée régionale bénéficiera à nouveau d'une retransmission en direct sur France 3 Hauts-de-France.

La Ligue Hauts-de-France d'athlétisme sollicite une subvention de 50 000 € soit 7,93 % de son budget prévisionnel. Le montant proposé par la CALL est de 45 000 € soit 7,14 % du budget prévisionnel de l'opération.

Afin que la Ligue Hauts-de-France d'athlétisme poursuive son action sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir la route du Louvre par l'attribution d'une subvention de 45 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'attribution d'une subvention à hauteur de 45 000 € pour l'événement Route du Louvre à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme, sise avenue de la Châtellenie, 59666 Villeneuve d'Ascq Cedex.

**Autorise** une dépense de 1 000 € pour une animation dans le stand de la CALL du village d'arrivée.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 46 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne 585 (45 000 €) et 6355 (1 000 €).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D30

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'édition 2025 du Trail des Pyramides Noires

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention pour l'événement Trail des pyramides noires (TPN) présentée par la Mission Bassin Minier et réceptionnée par la CALL le 20 novembre 2024 au titre de l'année 2025.

La Mission Bassin Minier a initié depuis 2006, une réflexion puis une stratégie d'actions autour des sports de nature comme levier d'attractivité et de rayonnement pour les territoires du Bassin Minier.

L'une de ses actions a été la création du Trail des Pyramides Noires qui fêtera le 17 mai 2025 sa dixième édition. Cet événement offre un ultra trail d'un genre unique, avec l'ascension d'une vingtaine de terrils soit près de 2 000 m de dénivelé positif au cœur d'un patrimoine inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Cette course est éligible aux points de l'ITRA (International Trail Running Association) qui ouvrent la possibilité de participer à des courses mythiques comme l'Ultra Trail du Mont Blanc.

L'objectif du Trail des Pyramides Noires est d'offrir aux participants des parcours attractifs sur plusieurs distances et notamment pour fêter les 10 ans, un 10 kilomètres sera ouvert à 500 participants. Au total et pour respecter la qualité de l'événement et les sites traversés, le Trail des Pyramides Noires limite la totalité des inscrits à 2 000.

Le Trail des Pyramides Noires s'adresse à des pratiquants aguerris bien que cette année les jeunes de 8 à 16 ans pourront découvrir l'esprit du TPN en faisant l'ascension du terril 110.

Même si la majorité des inscrits sont issus de la Région Hauts-de-France, le TPN cible une clientèle nationale.

Le montant sollicité par la Mission Bassin Minier est de 7 000 € soit 5,97 % du montant prévisionnel de l'événement.

Afin que la Mission Bassin Minier poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir le trail des pyramides noires par l'attribution d'une subvention de 4 500 € soit 3,83 % du montant total prévisionnel de l'opération.

En 2024, la subvention versée pour cette opération était de 5 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le versement d'une subvention de 4 500 € à la Mission Bassin Minier, sise Fosse 9/9bis, rue du Tordoir, BP16, 62590 OIGNIES, dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 du trail des pyramides noires.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 500 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation :Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 20

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 4

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D31

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Soutien financier à la Mission Bassin Minier pour l'organisation de la manifestation Gravel is Mine**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention pour le projet Gravel is mine présentée par la Mission Bassin Minier et réceptionnée par la CALL le 14 novembre 2024 au titre de l'année 2025,

La Mission Bassin Minier a initié depuis 2006, une réflexion puis une stratégie d'actions autour des sports de nature et de l'itinérance comme levier d'attractivité et de rayonnement pour les territoires du Bassin Minier. Elle s'appuie notamment sur la constitution progressive d'un réseau de véloroutes et voies vertes.

La création de « Gravel is Mine » doit devenir le rendez-vous du Gravel au nord de Paris, pour affirmer la place du bassin minier comme destination émergente dans le domaine du slow tourisme. Ainsi Gravel is mine propose la découverte du territoire à travers plusieurs boucles de distances variées afin de s'adresser à un large public de familles aux sportifs aguerris (15 km à 350 km).

En 2025, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accueille d'importants événements autour du cyclisme (Championnats du monde de cyclocross, 4 jours de Dunkerque, Tour de France, ...), ce qui permet d'établir une programmation autour de « Agglo Terre de Vélo » et d'y inscrire l'événement de la Mission Bassin Minier.

Le montant sollicité par la Mission Bassin Minier est de 2 500 € soit 3,58 % du montant prévisionnel de l'événement.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de projet de 2 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 2 500 € à l'association Mission Bassin Minier, sise fosse 9/9bis rue du tordoir 62590 Oignies au titre de son projet Gravel is mine pour l'année 2025.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D32

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Soutien financier au Ch'trailers team 62 pour l'organisation du Trail du Chardon

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de l'association Ch'trailers team 62 pour l'organisation de l'événement Trail du Chardon réceptionnée par la CALL le 11 février 2025.

L'association Ch'trailers team 62 organise le 26 avril 2025 le Trail du Chardon à Angres. Cette manifestation propose une course qualificative à l'Artois trail challenge ainsi que deux autres courses de 21 et 11 km, 2 courses pour enfants et 2 randonnées.

Le tracé des parcours permet de découvrir ou redécouvrir les sites de Notre-Dame-de-Lorette et du Mémorial canadien de Vimy. 80 % des participants au trail des chardons sont issus du territoire de la CALL.

Par ailleurs, 1 € de chaque inscription (entre 3 € et 25 €) sera reversé aux associations « Pour les rêves de Yanis » et « le combat de Suzie » En 2024, 900 € ont été reversés.

Les autres bénéficiaires de cette manifestation permettront d'acheter des tenues pour les membres de l'association Ch'trailers team 62. L'association a un compte de résultat positif de 8 000 €.

Au regard des critères précisant l'intervention de la CALL sur les manifestations sportives associatives, approuvés par le Conseil Communautaire du 24 mars 2022, le Trail du chardon s'inscrit dans les courses pédestres homologuées par la Fédération Française d'Athlétisme disposant d'un label régional.

L'association Ch'trailers team 62 sollicite un soutien financier d'un montant de 2 000 € soit 11,76 % du montant total prévisionnel de la manifestation.

En 2024, la CALL avait soutenu la manifestation à hauteur de 2 000 €, il est proposé d'allouer un montant de 1 000 € pour 2025 soit 5,88 % du budget prévisionnel de 17 000 €.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 1 000 €, pour la réalisation du Trail du Chardon.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 1 000 € à l'association Ch'trailers team 62, sise place Salvador Allende 62143 Angres, pour l'organisation du Trail du Chardon.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation :Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### **Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### **Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D33

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Deuxième édition du Run and Bike Lens-Liévin Agglo

Dans le cadre de l'animation de la Chaîne des parcs et de l'Eurovélo, du renforcement du positionnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin comme destination sport de nature, de la promotion de la qualité de vie sur le territoire en offrant une nouvelle offre sportive et enfin du développement du sport pour tous, les élus ont approuvé par délibération du 12 juin 2024 la création d'un Run and Bike.

La première édition s'est déroulée le 12 octobre 2024 au départ du Parc de la Glissoire à Avion. 330 participants, soit 165 équipes, avaient participé à l'une des quatre épreuves (accessibles dès l'âge de 6 ans et longues de 2 à 17 km), soit 266 adultes et 64 jeunes issus à 81 % du département du Pas-de-Calais dont 34 % de la CALL. 17 % du Département du Nord.

Le bilan de satisfaction des participants était unanimement positif, la presse a également salué la qualité de cet événement.

Aussi, il est proposé de le reconduire le 6 septembre 2025, au départ du Parc de la Glissoire avec le même nombre d'épreuves mais des parcours retravaillés pour créer de la nouveauté et une ouverture de la boucle découverte à des participants en situation de handicap.

Le tarif des inscriptions restera identique de 6 € à 10 €. Sur chaque inscription 2 € doivent être reversés à la Fédération Française de Triathlon.

Le budget prévisionnel est de 20 000 €, les recettes attendues sont de 8 000 € (mécénat/sponsoring, frais d'inscription et subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais) soit un coût pour la CALL de 12 000 € (12 000 € en 2024).

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** l'organisation de la 2ème édition du run and bike Lens-Liévin Agglo le 6 septembre 2025.

**Autorise** le Président à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Pas-de-Calais et à rechercher des mécènes/sponsoring.

**Autorise** le Président à signer tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 20 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/fonctionnement/Ligne de crédit 6355.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D34

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Contrat de ville - Soutien financier à l'UFOLEP dans le cadre des Maisons Sport Santé**

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention de fonctionnement pour le projet Maison sport santé présentée par l'UFOLEP dans le contrat de ville et réceptionnée par la CALL le 02 décembre 2024 au titre de l'année 2025.

En pilotant un Contrat de Ville, en accompagnant les projets sportifs favorisant l'épanouissement, le bien-être, la santé, et le bien vivre ensemble de ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contribue au développement de son territoire.

De son côté, l'UFOLEP décline une démarche singulière en plus de sa fonction initiale de fédération sportive, autour du développement des activités physiques et sportives en direction des populations vulnérables.

Après avoir mené un travail conséquent sur l'identification des freins et leviers permettant de toucher le public résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'UFOLEP a proposé au travers de son projet « Maison Sport Santé » de mettre en œuvre les conditions nécessaires pour réduire les comportements sédentaires. Ce projet a été labellisé en 2024 pour une durée de 5 ans.

En 2024, à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois 700 personnes ont bénéficié d'un accompagnement avec des activités physiques adaptées.

Par ailleurs, en allant vers les publics et en produisant un système d'information adéquat, l'UFOLEP apporte de la lisibilité aux usagers. En travaillant en étroite collaboration avec les partenaires sociaux, caritatifs, d'insertion, sportifs et médicaux, l'UFOLEP installe une relation de confiance avec les habitants et un maillage des quartiers en politique de la ville.

La Maison Sport Santé relève à la fois de la compétence de la cohésion sociale et de la compétence sport en raison des disciplines abordées. Cette action à rayonnement intercommunal a donc été retenue pour la 5ème année consécutive parmi les dossiers éligibles au Contrat de Ville. En effet, elle contribue à réduire les freins de la sédentarité et à mettre en exergue les valeurs de la pratique sportive.

L'UFOLEP sollicite une subvention à hauteur de 30 000 € soit 13,06% du montant total de l'opération.

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 10 000 €, soit 4,35 % du budget de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 20/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 10 000 € à l'association UFOLEP sise à la Maison des Sports rue Jean Bart à Angres, pour son programme « Maison des Sports »

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 000 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget général/Fonctionnement/Ligne de crédit 10178.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 20

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 4

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D35

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'économies d'énergie sur l'agglomération (CEE) Convention de partenariat avec des communes

Dans le cadre de la transition énergétique, les collectivités doivent mettre en œuvre des actions visant à réduire leur consommation énergétique. Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet de valoriser ces efforts en octroyant des certificats aux communes réalisant des économies d'énergie.

Ce dispositif a été créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005, de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE). Il constitue l'un des instruments importants de la politique de maîtrise de la demande énergétique et repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs appelés les « obligés ».

Ainsi, Ces derniers sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients (ménages, collectivités territoriales ou professionnels) et obtiennent en contrepartie des CEE, exprimés en kWh cumac (kilowattheures cumulés actualisés) d'énergie finale qui constituent des biens meubles négociables. S'ils ne répondent pas à leur obligation, les « obligés » sont soumis par les pouvoirs publics à une pénalité, aujourd'hui dissuasive.

Cependant, l'obtention de ces certificats requiert d'atteindre un seuil minimal et nécessite des démarches administratives exigeantes, ce qui peut être difficile pour certaines communes de les valoriser.

Pour pallier cette difficulté, conformément aux dispositions de l'article L 221-7 du code de l'énergie, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin propose de jouer le rôle de « Regroupeur », permettant ainsi aux communes adhérentes du service commun de la transition durable et d'aide aux communes et volontaires, de mutualiser leurs efforts et de déposer une demande groupée de CEE. Cette démarche est appliquée dans un premier temps aux communes ayant effectué des travaux des transitions énergétiques éligibles en 2024 et n'ayant pas valorisé de certificats d'économies d'énergie.

Cette convention, prévue pour une durée de trois ans à compter de sa signature, a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès aux CEE pour les communes en mutualisant leurs actions,
- Simplifier les démarches administratives en centralisant la gestion des demandes,
- Optimiser la valorisation des économies d'énergie en structurant une stratégie commune.

Ses dispositions principales consistent en :

- La désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin comme « Regroupeur » pour centraliser les demandes de CEE,
- L'engagement de la Communauté d'Agglomération à assurer au moins un dépôt annuel de demande de CEE et à gérer les échanges avec le Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie (PNCEE).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des Certificats d'économies d'énergie entre la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et les communes volontaires ayant adhéré au service commun de la transition durable et d'aide aux communes, pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

**Autorise** le Président à signer ladite convention avec les communes concernées et adhérentes au service commun de la transition durable et d'aide aux communes.

**Charge** les services compétents de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin de mettre en œuvre les modalités techniques et administratives nécessaires à l'application de cette convention.

**Précise** qu'aucun crédit n'est nécessaire pour l'application de cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est réuni dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### **Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### **Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D36

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Artois Mobilités pour les exercices 2019 et suivants**

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Artois Mobilités pour les exercices 2019 et suivants. Le rapport d'observations définitives a été délibéré par la Chambre lors de sa séance du 2 décembre 2024.

*Conformément à l'article 243-6 du Code des Juridictions Financières « Le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la Collectivité Territoriale ou de l'Établissement Public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante. Il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »*

Le Conseil,

**Prend acte** de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte Artois Mobilités pour les exercices 2019 et suivants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 20

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 4

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D37

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Attribution du solde de la subvention 2025 à l'association Comité des Oeuvres Sociales de la CALL

Conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par l'article 26 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique, il appartient à la communauté d'agglomération de Lens Liévin de définir les modalités de mise en œuvre de la politique d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs, collective ou individuelle, en faveur du personnel.

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a ainsi décidé de confier au Comité des Œuvres Sociales, association loi 1901, de contribuer, par des moyens appropriés, à la création et au développement d'actions au caractère d'œuvres sociales et artistiques en faveur du personnel de la collectivité, adhérent à l'association et de développer des activités à caractère culturel, sportif et de renforcer les liens entre le personnel.

L'association Comité d'œuvres Sociales de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (COS CALL) a pour objet d'instituer toutes les formes d'aides sociales et d'activités en faveur de ses adhérents.

Le cadre d'intervention de l'association fait l'objet d'une convention qui a pour objet de définir les objectifs et les engagements réciproques des parties et les conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'association au profit de ses membres.

Ainsi, au-delà des moyens matériels, telle la mise à disposition de locaux, et des moyens humains permettant aux agents œuvrant au sein du COS CALL de bénéficier d'une décharge horaire, le versement d'une subvention annuelle de 201 000 € pour l'année 2025 est nécessaire pour que le COS CALL puisse mener à bien ses missions.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 2 octobre 2024, la Communauté a décidé d'attribuer une avance de la subvention 2025 à hauteur de 100 500 € au profit du COS CALL. Il est proposé d'attribuer au Comité d'œuvres Sociales le solde de la subvention dédiée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'attribuer au Comité d'œuvres Sociales de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin le solde de la subvention 2025 d'un montant 100 500 €.

**Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs 2025 entre la Communauté d'Agglomération et le Comité d'Oeuvres Sociales.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 au chapitre 65, imputation 65748, ligne de crédit 329.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D38

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Mise à disposition de véhicules aux agents territoriaux

Le Président informe l'Assemblée que l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et l'article L5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que l'organe délibérant d'un EPCI fixe désormais chaque année les conditions de mise à disposition d'un véhicule à ses membres ou à ses agents lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie.

Considérant d'une part la nécessité absolue d'utiliser un véhicule de façon permanente au regard de l'importance des missions de certains personnels de Direction, d'autre part, de la nécessité de disposer d'un véhicule en raison des contraintes de déplacements fréquents liés aux postes de certains fonctionnaires, responsables de services et enfin au regard de la nécessité pour les autres agents de se déplacer de façon occasionnelle en fonction des missions confiées.

Dans ce contexte, les obligations de la Directrice Générale des Services, du Directeur Général des Services Techniques, du Directeur Général Adjoint chargé du Développement et du Directeur de Cabinet justifient l'octroi d'un véhicule de fonction. Certains responsables de service dès lors qu'ils seront amenés à se déplacer plusieurs fois par semaine dans le cadre de leurs missions peuvent se voir attribuer un véhicule de service dont l'utilisation est régie par convention et les autres catégories d'agents pourront disposer occasionnellement et sur présentation d'un ordre de mission d'un véhicule de service dont l'usage sera régi par une charte d'utilisation.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** d'allouer, pour une nouvelle durée d'un an :

- un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services, au Directeur Général des Services Techniques, Directeur Général Adjoint chargé du Développement et au Directeur de Cabinet,
- un véhicule de service aux Directeurs et Chefs de services dont les missions s'accompagnent de contraintes de déplacements fréquents,
- la mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

**Décide** d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération à arrêter la liste des bénéficiaires et à passer avec eux les conventions individuelles d'utilisation du véhicule.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D39

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel communautaire

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L827-7 et L827-8,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du 12 juin 2024 relative à la participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance du personnel communautaire,

Vu l'avis du Comité Sociale Territorial du 4 mars 2025,

Considérant la volonté de la collectivité de poursuivre la démarche visant à accompagner les agents percevant les rémunérations les plus modestes, dans un contexte particulièrement tendu et de leur permettre la souscription aux dispositifs de protection proposés, notamment en terme de prévoyance, il est proposé de revaloriser à hauteur de 5 euros supplémentaires la participation des agents « catégorie C » de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Décide :

- de revaloriser, à compter du 1er juin 2025 la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture facultative prévoyance.

- de fixer le niveau de participation prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :

- Pour le risque prévoyance par agent et par mois :

- o Catégorie A : 15 euros,
- o Catégorie B : 17,5 euros,
- o Catégorie C : 25 euros.

- de verser cette contribution mensuellement directement à l'agent et sur fiche de paie, au vu de la production des justificatifs nécessaires, le prestataire devant être détenteur d'un label de labellisation. Le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation réellement versée.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D40

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de projet développement économique, identifié au sein de la direction développement économique attractivité et emploi**

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chargé de projet développement économique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

La CALL anime un projet de développement territorial, participe à son élaboration et à sa mise en œuvre. Elle assure l'interface entre le(s) porteur(s) de projet(s) et ses partenaires au service d'un projet collectif.

Elle veille à son bon déroulement en fonction des engagements pris par chacune des parties.

L'accroissement des compétences au sein de la direction Développement Economique Attractivité et Emploi, nécessite de renforcer les services et les équipes en place. C'est pourquoi il est donc aujourd'hui proposé de créer spécifiquement un poste de chargé de mission développement économique, identifié sur le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Relevant du chef de service, l'agent assure une mission de veille économique du territoire de l'agglomération de Lens-Liévin, assure un suivi des entreprises en cours d'implantation, suit et développe le réseau des partenaires de l'emploi et de l'insertion sur le territoire.

Il est précisé que :

- cet emploi relèvera du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie B,
- cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- l'agent recruté par contrat devra justifier des pré-requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence,

- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de chargé de projet développement économique au sein de la direction Développement Economique, Attractivité et Emploi dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D41

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Actualisation d'un poste d'agent d'entretien pour la Direction Coordination Mutualisation, poste déjà présent au tableau des effectifs**

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de présenter au conseil communautaire pour régularisation un poste déjà présent au tableau des effectifs, mais n'ayant jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent. Il apparaît ainsi nécessaire, de créer et identifier par délibération, le poste permanent à temps complet d'agent d'entretien.

Relevant du chef de service, au sein du service Gestion des Services au Public et Ressources Internes, l'agent nettoie et désinfecte les lieux professionnels (surfaces et installations), rend les bureaux et espaces propres, sains et agréables à occuper et respecte les règles de sécurité et d'hygiène collectives et professionnelles.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, relevant de la catégorie C,

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier des pré requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant aux cadres d'emploi référencés et assorties au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet d'agent d'entretien au sein de la Direction Coordination et Mutualisation dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D42

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Actualisation, pour la direction Culture tourisme patrimoine et sport (DGA Développement), d'un poste permanent à temps complet de chef du service culture Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs**

Vu les articles L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de chef du service culture,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D55 du 6 décembre 2024,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

A la faveur d'un départ dans le cadre de la mobilité interne et dans la perspective de pourvoir à son remplacement, il apparaît aujourd'hui opportun de modifier la délibération D55 prise en conseil communautaire du 6 décembre 2024, afin d'optimiser les chances de recrutement sur ce poste.

Il est donc proposé aujourd'hui de modifier la délibération D55 du 6 décembre 2024 en ajoutant le cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine (catégorie A filière culturelle) en plus du cadre d'emploi des attachés territoriaux déjà ouvert au recrutement (catégorie A de la filière administrative).

Les autres éléments de la délibération demeurent inchangés.

Pour rappel, au sein de la Direction Générale Adjointe Développement et relevant de la Direction Tourisme, Culture et Sports, le chef de service Culture :

- Participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de l'Agglomération,
- Organise l'ensemble des ressources, des dispositifs et des partenariats en faveur du développement territorial en lien avec le projet de territoire et sa déclinaison par un projet de direction,
- Encadre une équipe d'agents.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- D'un diplôme de niveau supérieur dans le domaine de compétences,
- D'une expérience confirmée dans le domaine de compétences,
- D'une expérience dans le portage de projets,
- D'une excellente technique rédactionnelle et d'un bon relationnel,
- De connaissances en marchés public,
- D'une expérience managériale avérée,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux (filière administrative) ou attachés de conservation du patrimoine (filière culturelle) et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de modifier la la délibération D55 du 6 décembre 2024 dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D43

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Vote du taux de TEOM 2025

Le Président rappelle que, par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil a décidé d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en application de l'article 1520 du CGI, à compter du 1er janvier 2010.

Il est précisé que l'institution de cette taxe a été opérée sans modulation, c'est-à-dire avec un taux unique pour tous les usagers. Le taux de la TEOM est déterminé librement par l'Assemblée délibérante chaque année. Depuis 2005, les collectivités votent un taux et non plus un produit.

Stable depuis 2021 à 8,07 %, le taux de TEOM a été augmenté en 2024 pour passer à 11,07 %, En effet, la politique de collecte et de traitement des déchets a subi des hausses de coûts significatives (l'inflation pesant sur les contrats avec nos prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets) et est assujettie à la hausse régulière de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** de ne pas augmenter le taux de TEOM pour l'année 2025 et de le maintenir à 11,07 %.

**Précise** qu'aucun zonage n'a été institué.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D44

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Vote des taux d'imposition 2025 (TH, TFPB, TFNB, CFE) et vote du produit GEMAPI 2025**

Vu le produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2025,

Vu le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

Vu la délibération n°C230921\_D56 du 23 septembre 2021 instituant la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de maintenir pour 2025 les taux des **taxes ménages** à leur niveau de 2019 , soit :

- la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties..... 2,50%,
- la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties..... 3,75%,
- la Taxe d'Habitation .....14,01%.

**Décide** de maintenir en 2025, le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises** à son niveau de 2019, soit **32,40%** et de mettre en réserve la fraction maximale du taux CFE capitalisée, disponible en 2025.

*L'article 1636 B decies -IV du Code Général des Impôts permet une mise en réserve d'une fraction d'augmentation du taux de CFE. Ainsi, la différence constatée entre les taux maximum de droit commun de CFE et le taux de CFE effectivement voté par la Communauté peut être ajoutée, totalement ou partiellement, au taux de CFE voté les années suivantes (dans la limite de 3 ans).*

**Décide** de fixer, pour 2025, le produit de la **taxe GEMAPI à 1 700 000 €.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D45

**RESSOURCES ET MOYENS**

\*\*\*\*

**Dotation de Solidarité Intercommunale - Provision pour créance douteuse  
Budget général**

En date du 20 février 2024, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a décidé par voie délibérative de résilier la convention du 30 décembre 2022. En conséquence, la CABBALR met fin purement et simplement, et de manière unilatérale, au mécanisme de reversement des richesses fiscales produites sur le périmètre historique de l'ancien syndicat intercommunal dénommé SIZIAF, regroupant 20 communes dont 7 ont depuis intégré la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin tandis que les 13 autres ont intégré la CABBALR, en application des évolutions législatives et réglementaires accompagnant l'émergence et l'affirmation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cette décision brutale et d'effet immédiate prive donc la CALL d'une recette de fonctionnement annuelle de l'ordre de 9,1 millions d'euros, versée jusqu'alors par la CABBALR à la CALL par douzièmes mensuels.

La CALL, contestant fermement cette décision, a introduit plusieurs recours devant les tribunaux dont l'instruction est en cours.

Etant entendu d'une part, que la réglementation budgétaire et comptable (M57), impose aux collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'inscrire en provision l'ensemble des risques et charges pesant sur leur gestion, et dont ils ont une connaissance certaine dans son principe.

Etant entendu d'autre part, que la décision du juge administratif, en 1ère instance dans le cadre de la procédure de référé suspension, confirmé devant le Conseil d'État, matérialise bien le risque pour la CALL de ne pas percevoir au titre de l'année 2024 cette somme de 9,1 millions d'euros et figurant à son budget primitif 2025.

Etant rappelé enfin d'une part que la CALL considère que ces sommes lui sont en droit légalement dues, ce qui motive son action devant le juge du fond cette fois, et que d'autre part aucune décision juridictionnelle (ni favorable, ni défavorable), n'est intervenue à la date de la présente délibération, sur le fond, pour trancher ce litige.

Il convient donc, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, de constituer une provision pour créance douteuse proportionnelle au risque avéré pour l'exercice budgétaire 2025.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de constituer une provision réglementaire au titre de l'exercice 2024 égale à 9 093 951 euros,
- d'inscrire, en conséquence, ces crédits au budget primitif 2025 du budget principal de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT)

**Ordonne** au comptable public de la DDFIP, la prise en charge des titres émis mensuellement, pour l'exercice budgétaire 2025, en appui de la créance contestée devant les tribunaux.

**Approuve** le principe de la passation de la provision pour créance douteuse proposées pour l'année 2025, à hauteur de 9 093 951 euros, correspondant au risque inhérent à cette créance et matérialisé par les contentieux en cours.

**Décide**, en application de la présente délibération, de procéder à l'inscription de ces crédits au budget primitif 2025 du budget principal de la CALL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D46

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire - Année 2025

Dans le cadre de son Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté le 10 novembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dans un objectif de solidarité territoriale, a souhaité accompagner l'investissement communal sur le territoire de la Communauté d'agglomération par la mise en œuvre d'un fonds de concours de transition durable et soutien aux communes.

Ce fonds de concours cible des investissements contribuant à la transformation durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire notamment en milieu rural.

Les dépenses éligibles au Fonds de Concours relèvent des dépenses d'investissement liées au patrimoine communal . Plus particulièrement, il s'agira de projets contribuant :

1. A la mise en œuvre du schéma cyclable du territoire, au développement des modes doux, aux opérations de travaux du type parkings relais, en lien avec les transports en commun,
2. A la stratégie partagée d'amélioration durable de la performance énergétique des bâtiments communaux,
3. A la transition énergétique et bas carbone, avec notamment les travaux de rénovation de l'éclairage public, les projets d'installation de bornes de recharge électrique, ou encore l'équipement des bâtiments publics en dispositifs de production d'énergie renouvelable,
4. A la préservation de la biodiversité,
5. A la gestion durable des eaux pluviales,
6. Aux projets contribuant à la mise en valeur du patrimoine communal classé par l'UNESCO,
7. A la poursuite de la mise en œuvre des programmes d'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) des bâtiments communaux,
8. Aux acquisitions foncières dès lors qu'elles contribuent à faciliter les opérations de recyclage foncier au profit de l'habitat,
9. Aux projets contribuant au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

L'enveloppe budgétaire dédiée à ce fonds de concours est votée annuellement par le Conseil Communautaire.

Intégrée au plan pluriannuel d'investissement de la CALL, elle est fixée à 2 500 000 € par an (montant de base du fonds de concours) et répartie entre les 4 groupes :

a) **Les 7 communes ex-membres du SIZIAF**, à savoir Bénifontaine, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Meurchin, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles ;

b) **Les 12 communes rurales**, à savoir Abain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Bouvigny-Boyeffles, Carency, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Servins, Souchez, Villers-au-Bois, Vimy ;

c) **Les 17 autres communes membres de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** : Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Fouquières-lez-Lens, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Sallaumines ;

**d) Les projets « Intérêts de territoire marqué ».**

**En complément**, une enveloppe annuelle de 0,5 million d'euros est conditionnée et arbitrée en fonction des marges de manœuvre disponibles. Cette enveloppe est répartie entre les 17 communes membres (hors communes SIZIAF et communes rurales).

Pour les années 2023 et 2024, cette enveloppe complémentaire a été intégrée à l'enveloppe de base du fonds de concours et pour l'ensemble des communes du territoire.

**Pour l'année 2025**, au vu du contexte budgétaire, il est proposé de retenir le montant de base fixé à 2 500 000 €, actualisé avec les données de la population DGF et du potentiel financier en euros par habitant de l'année de référence 2024. L'enveloppe complémentaire n'est pas intégrée au dispositif pour l'ensemble des communes du territoire et reste conditionnée et arbitrée en fonction des marges de manœuvres disponibles.

Cependant, dans l'objectif de soutenir l'investissement des communes rurales, il est proposé de fixer le montant de base du fonds de concours à 25 000 € contre 22 500 € en 2022.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de fixer le montant dédié au Fonds du Concours Transition Durable et Soutien aux communes pour l'année 2025 à 2 500 000 €.

**Approuve** la répartition de l'enveloppe annuelle et le montant de ce fonds de concours attribué par commune détaillés en annexe.

**Précise** que conformément aux délibérations du Conseil Communautaire n°9 du 7 juillet 2020 et n°40 du 6 décembre 2024 relatives aux délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau, les décisions d'attributions des fonds de concours et l'approbation des conventions de versement afférentes feront l'objet de délibérations du Bureau, dans les conditions fixées dans la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2025 du Budget Principal, au chapitre 204, compte 204141.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### **Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### **Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D47

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre du FEDER Réhabilitation de la ZAL Bellevue à Harnes

Située sur une ancienne cokerie des HBNPC et adjacente à la cité minière « ERBM » éponyme, la ZAL Bellevue se trouve à l'état de friche industrielle depuis 30 ans et nécessite une réhabilitation totale pour être recommercialisée. Par délibération du Conseil en date du 22 Juin 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé d'engager ces travaux, la ZAL Bellevue étant reconnue d'intérêt communautaire en vertu de la Loi NOTRe.

L'opération, en cours de réalisation, consiste en la réhabilitation complète de la voirie et des réseaux, la construction d'une voie verte et d'une amorce de voirie de desserte vers le site de Noroxo, ainsi que la dépollution des sols impactés par l'ancienne activité minière.

Il s'agit ainsi de renouveler l'attractivité économique et environnementale du site, en soignant particulièrement la continuité au tissu urbain (spécialement l'habitat environnant), par des « liaisons modes doux » et une végétalisation adaptée. C'est une étendue de près de 8 ha qui sera ainsi dépolluée et revalorisée, pour y attirer de nouvelles activités artisanales créatrices d'emplois estimés à une centaine.

Aussi, ce projet est-il éligible au FEDER « Priorité 5 OSpé 2.7 Action 2 Recyclage foncier des sols contaminés » du « Programme Régional FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 Hauts-de-France ». Il est donc proposé de solliciter à ce titre auprès de la Région Hauts-de-France une subvention de 1 160 631,31 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Réhabilitation ZAL BELLEVUE à Harnes - Plan de financement prévisionnel-Demande FEDER PR HDF 2021-2027				
DEPENSES		RECETTES		
POSTE	MONTANT € HT	COFINANCEUR	DISPOSITIF	MONTANT € HT
M ŒUVRE, ETUDES, GEOMETRE	264 746,16	EUROPE	FEDER PR HDF 21-27	1 160 631,31
		ETAT	ADEME -études	31 523,00
ADEME - travaux	230 000,00			
FONDS VERT	448 623,00			
TRAVAUX	2 182 845,01	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	MO – autofinancement	828 365,26
<b>TOTAL</b>	<b>2 699 142,57</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 699 142,57</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à déposer la demande de subvention FEDER sur la base du plan de financement indiqué dans la délibération, et à signer les conventions financières ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

**Précise** que la recette est constatée au Budget Primitif 2025, budget principal, LC 11859.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D48

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie d'emprunt - Société Immobilière Grand Hainaut - Parc social public Réhabilitation de 1 logement situé 18 Rue Jean Jaurès 62210 AVION**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt** N°168561 en annexe signé entre la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 53 436 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°168561** constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 53 436 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D49

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie d'emprunt - Société Immobilière Grand Hainaut - financement de l'opération Résidence Narodowiec Parc social public, Réhabilitation de 5 logements situés 1 Rue Mayeux, 62300 LENS**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°158886** en annexe signé entre la SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 194 571 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°158886** constitué de 1 ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 194 571 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



C030425\_D50

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L 2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2025 annexé à la présente délibération,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2025 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **172 192 280 €**

Section d'investissement : **130 012 570 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 302 204 850 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2025 et la création des Autorisations de Programme 2025 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 20

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 4

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



C030425\_D51

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Action Économique - Vote du Budget Primitif 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **16 353 480 €**

Section d'investissement : **27 544 350 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Action économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 43 897 830 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2025 et la création des Autorisations de Programme 2025 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



C030425\_D52

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget Annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **14 753 400 €**

Section d'investissement : **19 501 400 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 34 254 800 euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2025 et la création des Autorisations de Programme 2025 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



C030425\_D53

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Primitif 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriale

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **7 077 208 €**

Section d'investissement : **9 612 000 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 16 689 208 Euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2025 et la création des Autorisations de Programme 2025 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### Procuration(s) : 20

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### Absent(s) excusé(s) : 4

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



C030425\_D54

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget Annexe Crématorium - Vote du Budget Primitif 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement :	<b>1 032 000 €</b>
Section d'investissement :	<b>938 500 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 1 970 500 Euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme antérieures à 2025 et la création des Autorisations de Programme 2025 ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### **Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

### **Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

### **Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



C030425\_D55

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget Annexe Port Fluvial - Vote du Budget Primitif 2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2025,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Primitif 2025, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget primitif 2025 du Budget annexe « Port Fluvial », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : **122 682 €**

Section d'investissement : **110 000 €**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

84 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 232 682 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 27 mars 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 20 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 66**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Hakim HAÏKEL (SUPPLÉANT), Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX

**Procuration(s) : 20**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Alain BAVAY à Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Perrine CIOFFI à Monsieur Pierre CHERET, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Violette DUFOUR à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Daniel KRUSZKA, Madame Virginie MARTEL à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Brigitte MARTIN à Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Madame Nadine DUCLOY, Madame Ludivine PLOUVIER à Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Nesrédine RAMDANI à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Philippe VANTORRE à Monsieur Justin CLAIRET

**Absent(s) excusé(s) : 4**

Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Joachim GUFFROY



CC030425\_D56

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Primitif 2025 - Nomenclature M4**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2025 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Primitif 2025 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder aux ouvertures et ajustements AP/AE et de leurs CP pour l'exercice 2025 dans l'objectif d'un meilleur suivi de la programmation des engagements des budgets Assainissement, Eau Potable et Crématorium ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 24/03/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide :**

**- de voter la création et les ajustements des AP/AE suivantes des budgets Assainissement, Eau Potable et Crématorium :**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT									
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Mille sime	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
				Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP Ultérieurs
<b>AP Nouvelles</b>									
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2025	2025	- €	4 715 000,00 €	4 715 000,00 €	- €	900 000,00 €	3 815 000,00 €
D MT VXERBMAH	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T E R B M HT 2025	2025	- €	6 015 000,00 €	6 015 000,00 €	- €	15 000,00 €	6 000 000,00 €
D MT VX-NPRUA	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T N P N R U 2025	2025	- €	455 000,00 €	455 000,00 €	- €	15 000,00 €	440 000,00 €
<b>AP Révisées à la hausse</b>									
R MT VXERBMAH	RECETTE	S U B V E N T I O N S A S S A I N I S S E M E N T C I T E S E R B M 2022	2022	221 848,00 €	478 779,87 €	700 627,87 €	700 627,87 €	- €	- €
<b>AP Stables</b>									
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2014	2014	81 483,55 €	- €	81 483,55 €	10 933,55 €	45 000,00 €	25 550,00 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2016	2016	5 837 488,68 €	- €	5 837 488,68 €	5 663 767,36 €	80 000,00 €	93 721,32 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2018	2018	2 792 358,00 €	- €	2 792 358,00 €	1 839 681,02 €	445 000,00 €	507 676,98 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2019	2019	993 488,67 €	- €	993 488,67 €	924 731,85 €	1 000,00 €	67 756,82 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2020	2020	3 215 906,67 €	- €	3 215 906,67 €	1 650 211,56 €	1 500 000,00 €	65 695,11 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2022	2022	6 183 192,39 €	- €	6 183 192,39 €	3 004 958,34 €	765 000,00 €	2 413 234,05 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2023	2023	1 380 000,00 €	- €	1 380 000,00 €	798 471,54 €	390 000,00 €	191 528,46 €
D MGOP-ASSHT	DEPEN SE	T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T HT 2024	2024	3 850 000,00 €	- €	3 850 000,00 €	205 603,59 €	1 060 000,00 €	2 584 396,41 €
R MGOP-ASSHT	RECETTE	F I N A N C E M E N T T R A V A U X N E U F S A S S A I N I S S E M E N T	2021	4 447 293,85 €	- €	4 447 293,85 €	3 412 357,89 €	430 000,00 €	604 935,96 €
D MT VX-DO-A	DEPEN SE	D E V E R S O I R S D O R A G E	2024	350 000,00 €	- €	350 000,00 €	- €	160 000,00 €	190 000,00 €
D MT VXERBMAH	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T E R B M HT 2020	2020	4 845 861,37 €	- €	4 845 861,37 €	3 969 710,92 €	460 000,00 €	416 150,45 €
R MT VXERBMAH	RECETTE	S U B V E N T I O N S A S S A I N I S S E M E N T E R B M 2020	2020	2 608 012,88 €	- €	2 608 012,88 €	2 368 807,98 €	- €	239 204,90 €
D MT VXERBMAH	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T E R B M HT 2022	2022	37 417 544,23 €	- €	37 417 544,23 €	1 733 194,79 €	4 500 000,00 €	31 184 349,44 €
D MT VX-LAG-A	DEPEN SE	E T U D E S E T T R A V A U X S U R L A G U N E S	2024	350 000,00 €	- €	350 000,00 €	137 389,82 €	140 000,00 €	72 600,18 €
D MT VX-NPRUA	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T N P N R U 2022	2022	7 320 000,00 €	- €	7 320 000,00 €	266 409,82 €	1 500 000,00 €	5 553 590,18 €
D MT VXBHNAHT	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T B H N S 2016 HT	2016	265 082,00 €	- €	265 082,00 €	265 082,00 €	- €	- €
D MT VX-ZA-A	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T Z A 2021	2021	2 593 037,74 €	- €	2 593 037,74 €	619 337,33 €	- €	1 973 700,41 €
D MT VX-ZA-A	DEPEN SE	T R A V A U X A S S A I N I S S E M E N T Z A 2023	2023	597 499,00 €	- €	597 499,00 €	283 725,25 €	- €	313 773,75 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE									
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
				Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP Ultérieurs
<b>AP Nouvelles</b>									
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF EAU HT 2025	2025	- €	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	- €	400 000,00 €	2 500 000,00 €
D MTVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU ERBM 2025 HT	2025	- €	3 400 000,00 €	3 400 000,00 €	- €	- €	3 400 000,00 €
D MTVX-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2025	- €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	500 000,00 €
<b>AP Révisées à la hausse</b>									
R MTVXERBMHT	RECETTE	SUBVENTIONS EAU POTABLE ERBM 2022	2022	- €	38 369,20 €	38 369,20 €	38 369,20 €	- €	- €
<b>AE Stable</b>									
D ETUDES-EP	DEPENSE	ETUDES FAISABILITE EAU POTABLE 2024	2024	274 879,00 €	- €	274 879,00 €	27 976,00 €	81 220,00 €	168 683,00 €
<b>AP Stables</b>									
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF S HT 2018	2018	2 017 665,43 €	- €	2 017 665,43 €	1 319 381,85 €	75 000,00 €	623 283,58 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF S HT 2019	2019	1 523 463,77 €	- €	1 523 463,77 €	691 955,40 €	250 000,00 €	581 508,37 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF S HT 2020	2020	1 676 039,31 €	- €	1 676 039,31 €	924 188,70 €	205 000,00 €	546 850,61 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF S EAU POTABLE HT 2022	2022	3 965 000,00 €	- €	3 965 000,00 €	1 311 631,09 €	430 000,00 €	2 223 368,91 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF S EAU POTABLE HT 2023	2023	1 475 000,00 €	- €	1 475 000,00 €	589 396,98 €	250 000,00 €	635 603,02 €
D MGOP-EAUHT	DEPENSE	TRAVAUX NEUF S EAU POTABLE HT 2024	2024	1 600 000,00 €	- €	1 600 000,00 €	- €	400 000,00 €	1 200 000,00 €
D MGOP-SDEAU	DEPENSE	TRAVAUX SD EAU 2023	2023	12 409 300,00 €	- €	12 409 300,00 €	- €	200 000,00 €	12 209 300,00 €
D MRE SERVHT	DEPENSE	RE SERVOIRS INTERCONNEXION 2015 HT	2015	970 885,07 €	- €	970 885,07 €	280 925,96 €	- €	689 959,11 €
D MRE SERVOIR	DEPENSE	RE SERVOIRS INTERCONNEXION 2015	2015	16 398 096,88 €	- €	16 398 096,88 €	15 989 275,72 €	- €	- €
D MTVXBHNSHT	DEPENSE	TRAVAUX DEVOIEMENT EAU BHNS HT	2016	152 725,00 €	- €	152 725,00 €	- €	- €	- €
D MTVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ERBM 2020 HT	2020	1 225 000,00 €	- €	1 225 000,00 €	621 654,66 €	250 000,00 €	353 345,34 €
R MTVXERBMHT	RECETTE	SUBVENTIONS EAU POTABLE ERBM 2020	2020	188 578,00 €	- €	188 578,00 €	74 076,12 €	- €	114 501,88 €
D MTVXERBMHT	DEPENSE	TRAVAUX EAU ERBM 2022 HT	2022	10 136 500,00 €	- €	10 136 500,00 €	346 241,04 €	1 310 000,00 €	8 480 258,96 €
D MTVX-NPRUE	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE NPNRU	2022	2 085 000,00 €	- €	2 085 000,00 €	32 846,06 €	700 000,00 €	1 352 153,94 €
D MTVX-ZA-EP	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2021	2021	1 132 069,47 €	- €	1 132 069,47 €	361 382,50 €	- €	770 686,97 €
D MTVX-ZA-EP	DEPENSE	TRAVAUX EAU POTABLE ZA 2023	2023	489 563,00 €	- €	489 563,00 €	250 283,66 €	- €	239 279,34 €

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM									
				Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
Code Programme	DEPENSES/ RECETTES	Nom du Programme	Millesime	Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP Ultérieurs
AP Stables									
D MGOPCREMAT	DEPENSE	TRAVAUX MISE AUX NORMES CREMAT	2016	4 443 478,61 €	15 503,30 €	4 458 981,91 €	4 243 981,91 €	215 000,00 €	- €
R MGOPCREMAT	RECETTE	RECETTE MISE AUX NORMES CREMAT	2020	672 000,00 €	- €	672 000,00 €	672 000,00	- €	- €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.